

Indicateur D3. Quel est le niveau de salaire des enseignants et des chefs d'établissement ?

Faits marquants

- Les enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire et primaire et la filière générale de l'enseignement secondaire gagnent en moyenne entre 81 % et 96 % de la rémunération des actifs diplômés de l'enseignement tertiaire dans les pays et économies de l'OCDE.
- Le salaire effectif ne varie guère entre les enseignantes et les enseignants (moins de 2 % de différence en moyenne). Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants gagnent de l'ordre de 20 % en moyenne de moins que les diplômés de l'enseignement tertiaire, mais les enseignantes gagnent 3 % de plus que les diplômées de ce niveau d'enseignement. Cette différence montre que la profession d'enseignant est plus attractive que d'autres pour les femmes que pour les hommes, mais est aussi révélatrice de la persistance des inégalités salariales entre les hommes et les femmes sur le marché du travail.
- En moyenne, les chefs d'établissement en poste dans l'enseignement primaire et secondaire gagnent au moins 28 % de plus que les actifs diplômés de l'enseignement tertiaire dans les pays et économies de l'OCDE.

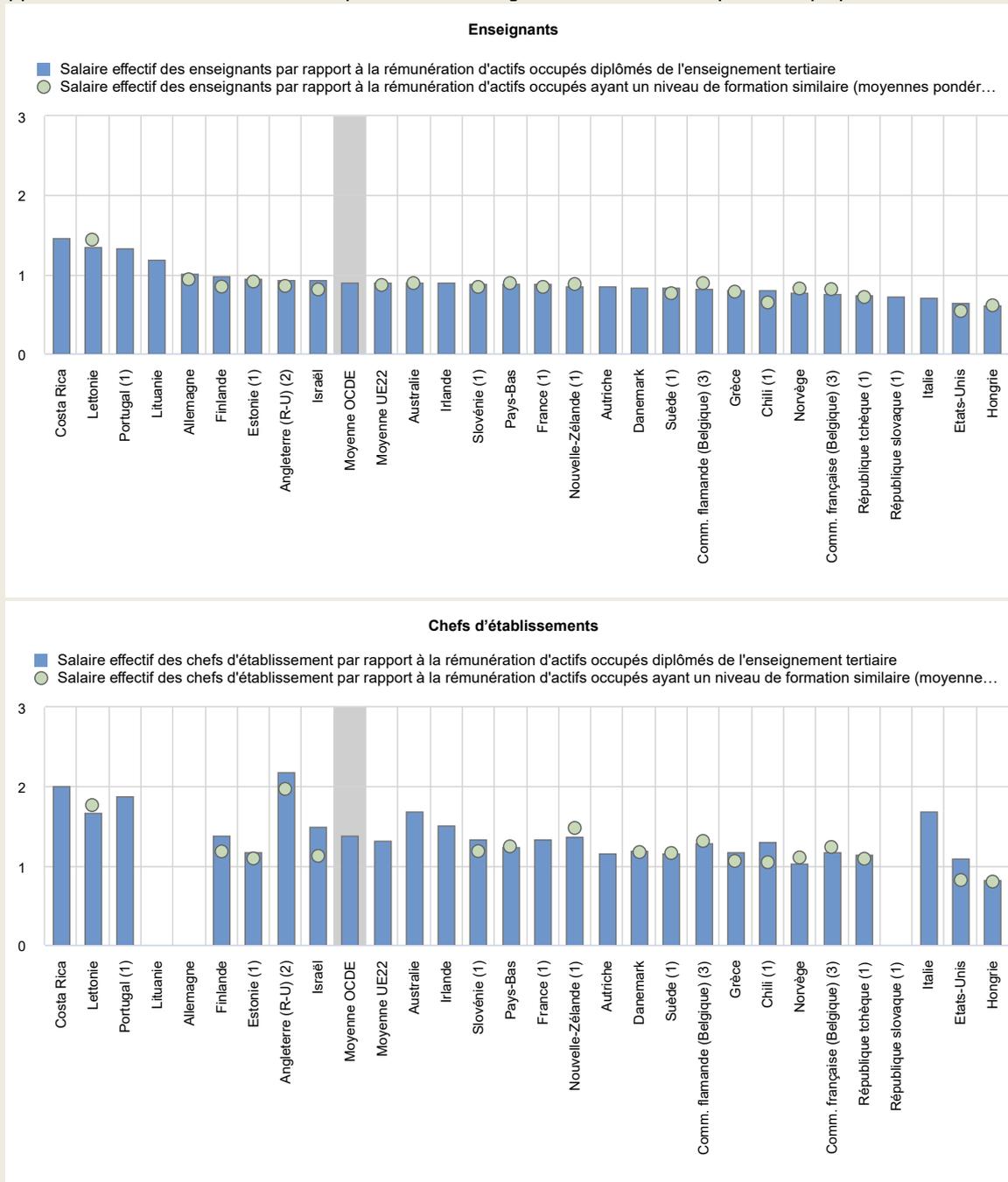
Contexte

Le salaire des personnels de l'éducation, en particulier des enseignants et des chefs d'établissement, représente le plus gros poste de dépenses dans l'enseignement institutionnel. Le salaire des enseignants a également un impact direct sur l'attractivité de la profession. Il intervient dans la décision de choisir la formation d'enseignant, de devenir enseignant à la fin des études, de le redevenir après une interruption de carrière ou de le rester. Dans l'ensemble, plus le salaire est élevé, moins les enseignants se détournent de leur profession (OCDE, 2006^[1]). Le salaire peut aussi intervenir dans la décision de devenir chef d'établissement.

La pandémie en cours dans le monde met l'économie et les systèmes d'éducation à rude épreuve et sera très lourde de conséquences pour les dépenses publiques. Le salaire et les conditions de travail sont des facteurs importants pour constituer, développer et entretenir des corps d'enseignants et de chefs d'établissement compétents et de qualité. Les responsables politiques doivent étudier de près le salaire et les perspectives de carrière de ces corps de métier à l'heure où ils tentent à la fois de préserver la qualité de l'enseignement et de maîtriser le budget de l'éducation (voir les indicateurs C6 et D2).

Le salaire statutaire des enseignants et des chefs d'établissement n'est qu'une composante parmi d'autres de leur rémunération totale. Les enseignants peuvent par exemple bénéficier de primes au titre de l'affectation dans des régions reculées, d'allocations familiales, de réductions de tarif dans les transports publics ou de la détaxation de l'achat de matériel pédagogique. De plus, le régime fiscal et le système de protection sociale varient énormément entre les pays de l'OCDE. Il y a lieu de tenir compte de ces réserves et d'autres problèmes potentiels de comparabilité liés aux données recueillies (voir l'encadré D3.1 dans *Regards sur l'éducation 2019* (OCDE, 2019^[2]), l'Encadré D3.1 et l'annexe 3) ainsi que du fait que les données portent uniquement sur les établissements publics lors de la comparaison du salaire des enseignants entre les pays.

Graphique D3.1. Salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement du premier cycle du secondaire par rapport à la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2020)
Par rapport à la rémunération des actifs diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année



Remarque : Les données correspondent au rapport entre le salaire (sur la base du salaire annuel moyen [primes et allocations comprises]) des enseignants et chefs d'établissement des établissements publics et la rémunération d'autres actifs occupés présentant un niveau de formation similaire (moyenne pondérée) et celle d'actifs diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année.

1. L'année de référence des données relatives au salaire des enseignants/chefs d'établissement n'est pas 2020. Consulter le tableau D3.3 pour de plus amples informations.
2. Les données relatives à la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année se rapportent au Royaume-Uni dans son ensemble.
3. Les données relatives à la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année se rapportent à la Belgique dans son ensemble.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du rapport entre le salaire des enseignants et la rémunération des actifs occupés âgés de 25 à 64 ans diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année.

Source : OCDE (2021), tableau D3.2. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterD.pdf).

StatLink  <https://stat.link/h7q1m>

Autres faits marquants

- Dans la plupart des pays et économies de l'OCDE, le salaire des enseignants et des chefs d'établissement augmente avec le niveau d'enseignement. Dans les pays et économies de l'OCDE, le salaire effectif des chefs d'établissement est supérieur de plus de 51 % en moyenne à celui des enseignants dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.
- Entre 2005 et 2020, le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes et 15 ans d'ancienneté a augmenté de 3 % dans l'enseignement primaire et de 4 % et 2 % respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (en filière générale) dans les pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles.
- Entre 2010 et 2019, le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans a augmenté en moyenne de 11 % dans l'enseignement préprimaire, de 9 % dans l'enseignement primaire et de 11 % et 10 % respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans les pays et économies de l'OCDE dont les données des deux années de référence sont disponibles.
- Les chefs d'établissement sont moins susceptibles que les enseignants de recevoir des primes s'ils assument des responsabilités en plus de leurs missions normales. Les chefs d'établissement et les enseignants en poste dans des régions défavorisées ou reculées perçoivent des primes dans la moitié des pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles.

Analyse

Salaire des enseignants

Le salaire statutaire des enseignants varie en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont le niveau d'enseignement, les qualifications, l'ancienneté ou le stade de leur carrière.

Le salaire des enseignants est présenté à trois niveaux de qualification : les niveaux minimum, le plus courant et maximum. Il peut être nettement plus élevé au niveau maximum qu'au niveau minimum de qualification. Très rares sont toutefois les enseignants au niveau minimum ou maximum de qualification dans certains pays. Le niveau de qualification est identique chez la plupart des enseignants dans de nombreux pays. C'est la raison pour laquelle les analyses présentées ci-dessous sur le salaire statutaire se concentrent sur les enseignants ayant le niveau de qualification le plus courant.

Salaire statutaire des enseignants

Le salaire des enseignants varie fortement entre les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, leur salaire au niveau de qualification le plus courant après 15 ans d'ancienneté (qui est assimilé à leur salaire en milieu de carrière) est inférieur à 20 000 USD en Hongrie et en République slovaque, mais supérieur à 70 000 USD en Allemagne, au Canada et aux Pays-Bas ; il passe même la barre des 100 000 USD au Luxembourg (voir le Tableau D3.1).

Dans la plupart des pays et économies dont les données sont disponibles, le salaire des enseignants augmente avec le niveau d'enseignement. En moyenne, le salaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes s'établit après 15 ans d'ancienneté à 44 209 USD dans l'enseignement préprimaire, à 48 025 USD dans l'enseignement primaire et à 49 701 USD et 51 917 USD respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les enseignants ayant les qualifications les plus courantes gagnent après 15 ans d'exercice entre 25 % et 30 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement préprimaire en Communautés flamande et française de Belgique, au Danemark et en Lituanie et en gagnent de l'ordre de 50 % de plus en Finlande, où cet écart s'explique essentiellement par le différentiel salarial entre l'enseignement préprimaire et primaire. En Communautés flamande et française de Belgique, les enseignants gagnent nettement plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire qu'aux autres niveaux d'enseignement (voir le Tableau D3.1).

Le salaire des enseignants varie de moins de 5 % entre l'enseignement préprimaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire au Chili, au Costa Rica, aux États-Unis, en Slovaquie et en Turquie et ne varie pas entre les niveaux d'enseignement en Angleterre (Royaume-Uni), en Colombie, en Écosse (Royaume-Uni), en Grèce, en Pologne et au Portugal (voir le Tableau D3.1).

En Israël toutefois, le salaire des enseignants est environ 6 % plus élevé dans l'enseignement préprimaire que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cette différence s'explique par la réforme « Nouvel Horizon » lancée en 2008 et pratiquement achevée en 2014 qui a entraîné l'augmentation du salaire des enseignants dans l'enseignement préprimaire et primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Une autre réforme, lancée en 2012 et toujours en cours, vise à augmenter le salaire des enseignants dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

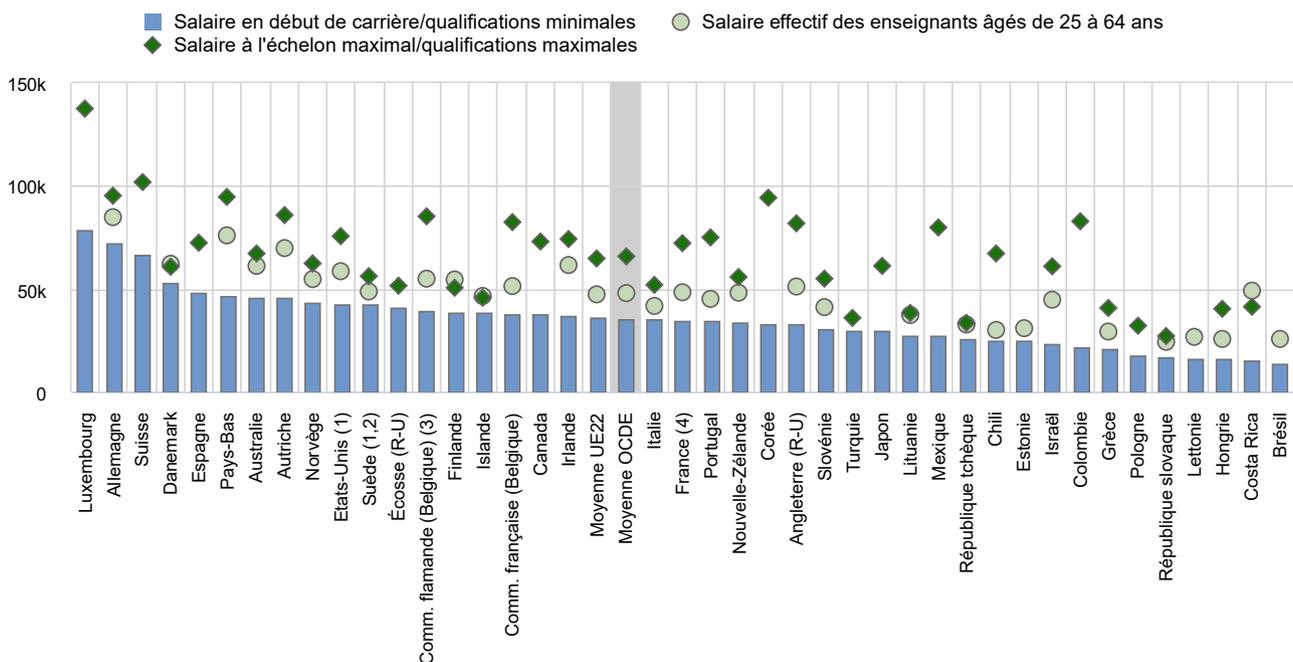
Le régime salarial des enseignants donne la mesure des encouragements financiers qui leur sont accordés à différents stades de leur carrière. La compensation différée, qui incite les travailleurs à rester fidèles à leur employeur, à ne pas abandonner leur profession et à atteindre les objectifs de performance qui leur sont fixés, est également intégrée dans les barèmes salariaux des enseignants. Les indicateurs de l'OCDE sur le salaire statutaire des enseignants se limitent à quatre stades des barèmes : en début de carrière, après 10 ans d'exercice, après 15 ans d'exercice et à l'échelon maximum du barème. Les pays qui cherchent à augmenter le nombre d'enseignants, en particulier ceux où les enseignants sont vieillissants ou ceux dont la population en âge d'être scolarisée augmente, peuvent envisager de proposer des salaires plus attractifs en début de carrière et d'améliorer les perspectives de carrière. Ils doivent toutefois s'employer non seulement à recruter des enseignants, mais aussi à retenir les enseignants les plus qualifiés et les plus compétents pour préserver la qualité du corps enseignant. À défaut de bonnes incitations financières, il risque d'être plus difficile de retenir les enseignants qui approchent du sommet de l'échelle barémique. Toutefois, resserrer l'échelle barémique peut présenter des avantages. Il apparaît par exemple que dans les organisations où les écarts de salaire entre les membres du personnel sont moins importants, l'information circule de manière plus fluide, les travailleurs se font davantage confiance et la collégialité est plus grande.

Dans les pays de l'OCDE, le salaire des enseignants à un niveau donné de qualification progresse en cours de carrière, mais à un rythme différent selon les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire statutaire moyen des enseignants ayant les qualifications les plus courantes est respectivement 29 % et 38 % plus élevé après 10 et 15 ans d'ancienneté qu'en début de carrière. Il est 67 % plus élevé en moyenne à l'échelon maximum du barème (que les enseignants atteignent en moyenne après 25 ans d'exercice) qu'en début de carrière. La variation du salaire selon l'ancienneté varie fortement entre les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire est moins de 20 % plus élevé au sommet du barème qu'en début de carrière au Danemark, en Islande et en Turquie, mais plus de 2.8 fois plus élevé en Corée (où il faut au moins 37 ans d'ancienneté pour atteindre l'échelon maximum du barème).

Les salaires varient aussi, car des niveaux de qualification peuvent être associés à des barèmes salariaux différents. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes et 15 ans d'exercice à leur actif est supérieur de 40 % en moyenne à celui des enseignants ayant le niveau de qualification minimum en début de carrière dans les pays et économies de l'OCDE. Le salaire statutaire moyen des enseignants ayant les qualifications maximales au sommet de l'échelle barémique est supérieur de 85 % à celui des enseignants ayant les qualifications minimales requises en début de carrière (voir le Tableau D3.1 et le Graphique D3.1).

Graphique D3.2. Salaire effectif moyen des enseignants du premier cycle du secondaire par rapport au salaire statutaire en début de carrière et à l'échelon maximal (2020)

Salaire annuel des enseignants des établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA



Compare your country: <https://www.compareyourcountry.org/education-at-a-glance-2021/en/7/all/default>

Remarque: Les salaires effectifs comprennent les primes et allocations.

1. Salaire effectif de base.
2. Salaire à l'échelon maximal avec les qualifications minimales, et non les qualifications maximales.
3. Salaire à l'échelon maximal avec les qualifications les plus courantes, et non les qualifications maximales.
4. Inclut la moyenne des primes fixes au titre des heures supplémentaires.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du salaire en début de carrière des enseignants du premier cycle du secondaire ayant les qualifications minimales.

Source : OCDE (2021), tableau D3.3 et Base de données de *Regards sur l'éducation*, <http://stats.oecd.org>. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterD.pdf).

Le différentiel salarial entre les enseignants les moins bien rémunérés (les enseignants en début de carrière ayant le niveau minimum de qualification) et les mieux rémunérés (les enseignants au sommet du barème ayant le niveau maximum de qualification) montre que la plupart des pays et économies où le salaire est inférieur à la moyenne de l'OCDE en début de carrière sont aussi ceux où il y est inférieur à l'échelon maximum. L'Angleterre (Royaume-Uni), la Colombie, la Corée et le Mexique font figure d'exception dans le premier cycle de l'enseignement secondaire : le salaire des enseignants est inférieur de plus de 5 % (entre 8 % et 38 %) à la moyenne de l'OCDE en début de carrière, mais y est supérieur de 21 % au moins à l'échelon maximum. Ces écarts pourraient s'expliquer par les différents parcours professionnels qui s'offrent aux enseignants selon leurs qualifications. L'inverse s'observe au Danemark, en Écosse (Royaume-Uni), en Finlande, en Islande, en Norvège et en Suède : le salaire des enseignants est supérieur de 7 % à 48 % à la moyenne de l'OCDE en début de carrière, mais y est inférieur de plus de 5 % (entre 8 % et 30 %) à l'échelon maximum. Cela s'explique par le fait que le salaire progresse relativement peu dans un certain nombre de ces pays (voir le Graphique D3.2).

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants passe par contre au moins du simple au double entre le début de carrière (au niveau de qualification minimum) et le sommet du barème (au niveau de qualification maximum) en Angleterre (Royaume-Uni), au Chili, en Colombie, en Communautés flamande et française de Belgique, en Corée, au Costa Rica, en France, en Hongrie, en Irlande, en Israël, au Japon, au Mexique, aux Pays-Bas et au Portugal (voir le Graphique D3.2).

L'écart de salaire entre le sommet de l'échelle barémique au niveau de qualification maximum et l'échelon correspondant à 15 ans d'ancienneté au niveau de qualification le plus courant varie aussi entre les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, cet écart est inférieur à 10 % dans neuf pays et économies de l'OCDE, mais supérieur à 60 % au Chili, en Colombie, en France, en Hongrie, en Israël, au Mexique et au Portugal (voir le Graphique D3.2 et le Tableau D3.1).

Salaire effectif des enseignants

Contrairement au salaire statutaire, le salaire effectif des enseignants comprend des avantages financiers tels que les primes annuelles, les primes au titre des résultats, ainsi que les montants versés pendant les vacances, les congés de maladie et d'autres avantages salariaux (voir la section « Définitions »). Ces avantages peuvent gonfler sensiblement le salaire de base. Le salaire effectif moyen varie selon la mesure dans laquelle le système de rémunération prévoit le versement de primes et autres compléments. Les différences entre le salaire statutaire et le salaire effectif moyen sont également liées à la répartition des enseignants par ancienneté et niveau de qualification, deux facteurs qui influent sur le salaire.

Dans les pays et économies de l'OCDE, le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans s'élève en moyenne à 40 707 USD dans l'enseignement préprimaire, à 45 687 USD dans l'enseignement primaire et à 47 988 USD et 51 749 USD respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire selon les chiffres de 2020.

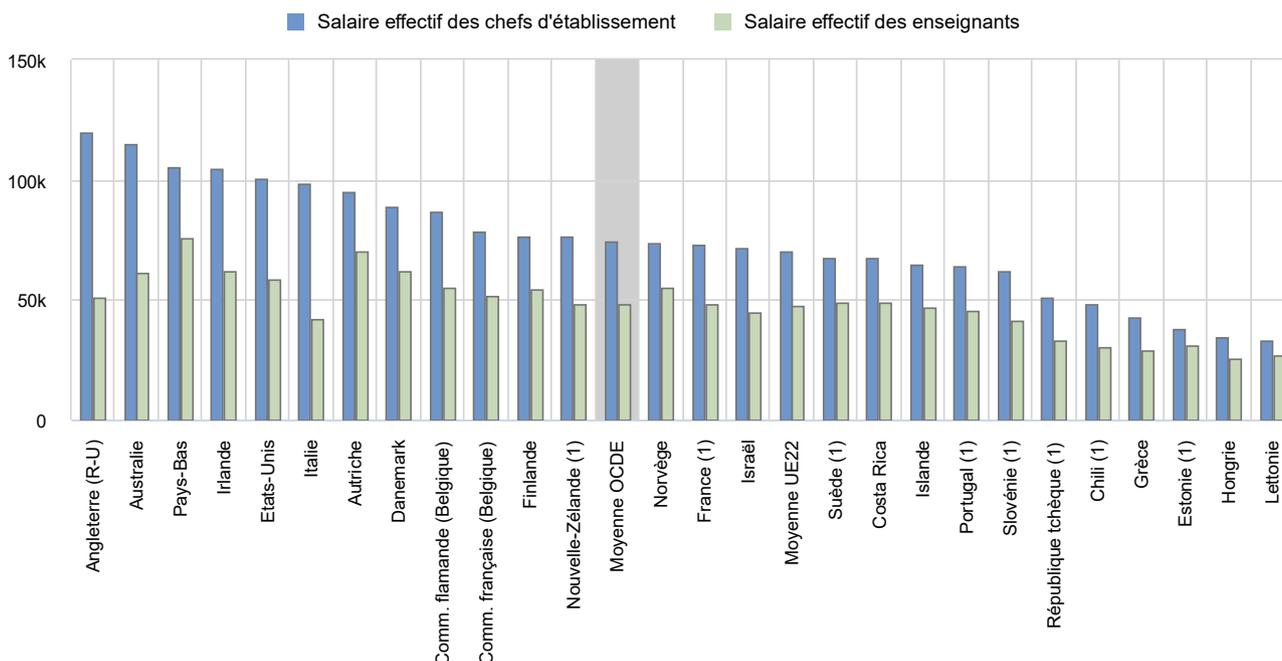
Les données sur le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes et 15 ans d'ancienneté et le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans sont disponibles à un niveau d'enseignement au moins dans 27 pays et économies de l'OCDE. Le salaire annuel effectif est 10 % plus élevé que le salaire statutaire dans 6 de ces pays et économies dans l'enseignement préprimaire et dans 11 d'entre eux dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Ces différences sont révélatrices de l'impact des primes (incluses dans le salaire effectif, mais pas dans le salaire statutaire) et de l'ancienneté variable des enseignants selon les pays (voir le Tableau D3.3 et le Graphique D3.3).

Le salaire effectif des enseignants peut aussi s'analyser en fonction des différentiels entre le salaire minimum et le salaire maximum, ce qui donne un aperçu de la répartition des enseignants entre ces deux extrêmes. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans est en moyenne 35 % plus élevé que leur salaire statutaire en début de carrière au niveau minimum de qualification. Cette différence est inférieure à 20 % en Allemagne, au Chili, au Danemark, en Italie et en Suède, où de nombreux enseignants gagnent à peine plus que le salaire minimum, alors qu'elle est supérieure à 60 % au Brésil, au Costa Rica, en Hongrie, en Irlande, en Israël, en Lettonie et aux Pays-Bas, où de nombreux enseignants gagnent nettement plus que le salaire minimum. La même comparaison, mais avec le salaire maximum cette fois, montre que le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans est en moyenne 27 % moins élevé que leur salaire statutaire au sommet du barème au niveau de qualification maximum. La différence est supérieure à 35 % en Angleterre (Royaume-Uni), au Chili, en Communautés flamande et française de Belgique, en Hongrie et au Portugal, signe que peu d'enseignants gagnent autant ou presque autant que le salaire maximum. Le salaire effectif moyen des enseignants est supérieur au salaire statutaire au sommet de l'échelle barémique au niveau de qualification maximum dans

quatre pays (au Costa Rica, au Danemark, en Finlande et en Islande), où les primes versées en supplément du salaire statutaire sont loin d'être négligeables (voir le Graphique D3.2).

Graphique D3.3. Salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement du premier cycle du secondaire (2020)

Salaire effectif annuel (primes et allocations comprises), en équivalents USD convertis sur la base des PPA



Remarque: Seuls sont inclus les enseignants et chefs d'établissements des établissements publics.

1. L'année de référence n'est pas 2020. Consulter le tableau D3.3 pour de plus amples informations.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du salaire effectif des chefs d'établissement.

Source: OCDE (2021), tableau D3.3. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterD.pdf).

StatLink  <https://stat.link/tds6n9>

Les systèmes d'éducation doivent rivaliser avec d'autres secteurs d'activité pour recruter des profils hautement qualifiés. Selon une étude, le salaire et les débouchés influent considérablement sur l'attractivité de la profession d'enseignant (Johnes et Johnes, 2004^[3]). Le salaire des enseignants par rapport à celui d'autres professions associées à un niveau de formation similaire et son augmentation probable ont énormément d'influence sur la décision des diplômés de devenir enseignants et de le rester.

Dans la plupart des pays et économies de l'OCDE, il faut être diplômé de l'enseignement tertiaire pour enseigner à tous les niveaux d'enseignement ; en d'autres termes, l'alternative probable à la formation d'enseignant est une autre formation tertiaire. Pour comparer les niveaux de salaire et la situation sur le marché du travail entre les pays, le salaire effectif des enseignants est rapporté à la rémunération des 25-64 ans diplômés de l'enseignement tertiaire (niveau 5, 6, 7 ou 8 de la CITE) qui travaillent à temps plein toute l'année. Par ailleurs, pour garantir que la comparaison entre les pays n'est pas faussée par des différences de pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire entre le corps enseignant et les autres professions, le salaire effectif des enseignants est rapporté à la moyenne pondérée de la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire (après pondération en fonction du pourcentage d'enseignants diplômés de l'enseignement tertiaire) (voir le pourcentage d'enseignants par niveau de formation dans le tableau X2.8 à l'annexe 2 et la section « Méthodologie » pour plus de détails).

Parmi les 21 pays et économies dont les données (d'un niveau d'enseignement au moins) sont disponibles, le salaire effectif des enseignants représente au plus 65 % de la rémunération des actifs aussi instruits au Chili (dans l'enseignement préprimaire et primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire), aux États-Unis et en Hongrie. Le salaire effectif des enseignants n'est égal ou supérieur à la rémunération des actifs aussi instruits que dans quelques pays et économies. Toutefois, les enseignants en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire gagnent à peu de choses près autant que les actifs aussi instruits en Allemagne et gagnent au moins 14 % de plus qu'eux en Lettonie (voir le Tableau D3.2).

Comme les données sur le salaire relatif des enseignants sont disponibles dans quelques pays seulement, un second indicateur compare le salaire effectif de tous les enseignants à la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire (niveau 5, 6 7 ou 8 de la CITE) qui travaillent à temps plein toute l'année. Selon ce second indicateur, le salaire effectif des enseignants augmente avec le niveau d'enseignement par rapport à la rémunération des actifs diplômés de l'enseignement tertiaire. Les enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire gagnent en moyenne 81 % de la rémunération des 25-64 ans diplômés de l'enseignement tertiaire qui travaillent à temps plein toute l'année. Les enseignants gagnent 86 % de cette rémunération de référence dans l'enseignement primaire et 90 % et 96 % respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le Tableau D3.2).

Dans la quasi-totalité des pays et économies dont les données sont disponibles, le salaire effectif des enseignants est inférieur à la rémunération des actifs diplômés de l'enseignement tertiaire, et ce, à tous les niveaux d'enseignement ou presque. Le salaire relatif des enseignants est le moins élevé dans l'enseignement préprimaire en République slovaque, où les enseignants gagnent 56 % de la rémunération des actifs diplômés de l'enseignement tertiaire, en Hongrie, où ils en gagnent 58 % et aux États-Unis, où ils en gagnent 59 %. Dans certains pays toutefois, les enseignants gagnent plus que les diplômés de l'enseignement tertiaire à tous les niveaux d'enseignement (au Costa Rica, en Lettonie, en Lituanie et au Portugal) ou uniquement à certains niveaux d'enseignement (dans l'enseignement secondaire en Allemagne et dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Finlande). Ils gagnent au moins 30 % de plus que les actifs diplômés de l'enseignement tertiaire au Costa Rica (dans l'enseignement secondaire), en Lettonie (dans l'enseignement primaire et secondaire) et au Portugal (voir le Tableau D3.2 et le Graphique D3.1).

Encadré D3.1. Problèmes de comparabilité des données sur le salaire relatif des enseignants et des chefs d'établissement

Pour être probantes, les comparaisons internationales doivent porter sur des données recueillies dans le respect de définitions rigoureuses et reposer sur une méthodologie statistique sans faille. Il n'est pas toujours possible de s'en tenir à ces définitions et à cette méthodologie à cause de différences dans les systèmes d'éducation et les barèmes de rémunération des enseignants entre les pays. Une certaine prudence s'impose donc lors de l'interprétation des données.

Le salaire relatif est un indicateur du différentiel salarial entre les enseignants et les chefs d'établissement (numérateur) et les actifs occupés comparables (dénominateur). Deux versions différentes de cet indicateur sont présentées dans le Tableau D3.2. Le salaire des enseignants et des chefs d'établissement est simplement divisé par la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire dans la première version et par cette rémunération pondérée selon un coefficient qui reflète la répartition des enseignants et des chefs d'établissement entre les niveaux de formation dans la seconde version. Cette pondération permet de remédier aux problèmes de comparabilité liés à la différence de répartition des enseignants et des chefs d'établissement et des diplômés de l'enseignement tertiaire entre les niveaux de formation.

Ces deux indicateurs peuvent toutefois être faussés par des différences de caractéristiques, de conditions de travail et de barèmes salariaux entre les enseignants et chefs d'établissement et les autres actifs occupés. Les cinq facteurs susceptibles de fausser la comparaison entre le salaire des enseignants et celui des diplômés de l'enseignement tertiaire sont décrits ci-dessous.

Estimation de la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire compte tenu des enseignants

La rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire est calculée compte tenu de celle des enseignants. L'importance relative du corps enseignant dans la population active ainsi que le niveau de rémunération des enseignants par rapport à celui des diplômés de l'enseignement tertiaire ont un impact potentiel sur le niveau de rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire utilisé pour calculer le salaire relatif des enseignants. Le salaire relatif s'en trouve donc affecté aussi. Une analyse récente des données de cinq pays volontaires où il est possible d'exclure les enseignants

du calcul de la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire montre toutefois que l'exclusion des enseignants ne donne lieu qu'à une faible variation du salaire relatif (entre 0.01 et 0.04 point de pourcentage, selon le niveau de formation et le groupe d'âge). Rien ou presque n'indique donc qu'inclure les enseignants dans le calcul de la rémunération de référence fausse le salaire relatif.

Travail à temps partiel

Les indicateurs salariaux sont dérivés du salaire des enseignants et de la rémunération des actifs occupés à temps plein. Toutefois, un certain nombre d'enseignants et, plus généralement, d'actifs travaillent à temps partiel pendant l'année. La variation de la fréquence du travail à temps partiel entre les enseignants et les diplômés de l'enseignement tertiaire peut fausser l'indicateur du salaire relatif, dans la mesure où elle n'a pas le même impact sur la rémunération moyenne des uns et des autres. Précisons que le travail à temps partiel tend à être plus courant dans l'enseignement que dans les autres secteurs d'activité, ce qui s'explique entre autres par le fait que les femmes sont plus nombreuses dans le corps enseignant et qu'elles sont plus susceptibles de travailler à temps partiel dans la plupart des pays de l'OCDE.

Que le travail à temps partiel ampute le salaire est un phénomène bien connu, qui compte parmi les raisons pour lesquelles les femmes sont moins bien rémunérées (Matteazzi, Pailhé et Solaz, 2018^[4]). Le travail à temps partiel est toutefois rare, voire inexistant dans l'enseignement dans certains pays. C'est le cas par exemple aux Pays-Bas dans l'enseignement primaire et, dans une moindre mesure, dans l'enseignement secondaire. Le salaire horaire est identique que les enseignants travaillent à temps plein ou à temps partiel, du fait des conventions collectives applicables à l'enseignement. C'est vrai non seulement pour le salaire statutaire (basé sur les conventions collectives), mais également pour le salaire effectif.

Travail saisonnier

L'indicateur du salaire relatif des enseignants est dérivé d'une comparaison avec la rémunération des actifs qui travaillent non seulement à temps plein, mais aussi toute l'année. Il vise à comparer les enseignants qui travaillent à temps plein toute l'année avec les diplômés de l'enseignement tertiaire qui en font de même. Il peut donc être faussé par le fait qu'un certain nombre d'enseignants sont sous contrat pendant moins de 12 mois, uniquement pendant les mois de classe, dans quelques pays (aux États-Unis, par exemple). Dans ce cas, le salaire des enseignants n'est pas nécessairement un indicateur fidèle de la rémunération des enseignants pendant toute l'année. Dans certains pays, des enseignants exercent une autre activité rémunérée, qui n'est pas prise en compte ici. La sous-estimation potentielle du salaire annuel des enseignants fausse la comparaison avec la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire.

Sources de données différentes sur le salaire des enseignants et la rémunération des actifs

La diversité des sources peut entraîner des différences dans la nature des données et la méthodologie utilisée pour en rendre compte : le salaire statutaire et le salaire effectif chez les enseignants, qui sont comparés au salaire effectif des actifs en général. Dans certains pays, notamment aux États-Unis et aux Pays-Bas, les données sur la rémunération des actifs proviennent par exemple en partie du moins d'enquêtes nationales sur la population active, alors que les données sur le salaire des enseignants proviennent de la réglementation, des conventions collectives, de registres administratifs ou d'enquêtes par sondage.

Différences de régime de retraite entre les enseignants et les autres actifs

Dans de nombreux pays, les employeurs publics cotisent généreusement au régime de retraite des enseignants, dont le salaire est toutefois relativement moins élevé que dans le secteur privé. Dans le secteur privé en revanche, les salariés sont mieux rémunérés, mais peuvent avoir à financer eux-mêmes leur retraite. Les différences de régime de retraite entre le secteur public et le secteur privé et entre les pays peuvent entamer la comparabilité des données sur le salaire et, donc, la comparabilité de l'indicateur du salaire relatif des enseignants.

Les régimes de retraite sont uniquement pris en compte dans le salaire des enseignants selon les cotisations sociales qui sont incluses ou exclues des montants indiqués. Les salaires sont rapportés de manière différente entre les pays en fonction des limites des données.

Pour plus de plus amples informations sur les problèmes de comparabilité, voir l'encadré D3.1 dans l'édition de 2019 de *Regards sur l'éducation* (OCDE, 2019^[2]) et les notes spécifiques aux pays à l'annexe 3.

Salaire des chefs d'établissement

Les responsabilités des chefs d'établissement varient entre les pays et au sein même de ceux-ci selon le ou les établissements qu'ils dirigent. Les chefs d'établissement peuvent avoir des responsabilités pédagogiques (une charge d'enseignement ainsi que la responsabilité du bon fonctionnement général de leur établissement, notamment en ce qui concerne les emplois du temps, le respect des programmes et le choix du contenu des cours et des méthodes pédagogiques). Ils peuvent aussi assumer des responsabilités administratives et financières et se charger de la gestion des ressources humaines (voir l'indicateur D4 pour plus de détails).

Les différences de responsabilités et de temps de travail entre les chefs d'établissement et les enseignants se reflètent dans les régimes de rémunération (voir le temps de travail des enseignants et des chefs d'établissement dans les tableaux D4.2 et D4.5).

Salaire statutaire des chefs d'établissement

Les chefs d'établissements peuvent relever d'un barème spécifique et peuvent dans certains cas percevoir une prime de chef d'établissement en plus de leur salaire statutaire. Ils peuvent aussi être rémunérés en fonction du barème des enseignants et percevoir une prime de chef d'établissement. L'utilisation des barèmes des enseignants peut refléter le fait qu'initialement, les chefs d'établissement sont des enseignants ayant des responsabilités supplémentaires. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les chefs d'établissement sont rémunérés en fonction du barème des enseignants et perçoivent une prime de chef d'établissement dans 13 des 33 pays et économies dont les données sont disponibles et en fonction d'un barème spécifique dans les 20 autres pays et économies. Ils ne perçoivent pas de prime de chef d'établissement dans 13 de ces 20 pays et économies, mais en perçoivent une dans 7 d'entre eux (incluse dans le salaire). La rémunération des chefs d'établissement (leur salaire statutaire et leur éventuelle prime de chef d'établissement) peut varier selon les caractéristiques du ou des établissements qu'ils dirigent (l'importance de l'effectif scolarisé, le nombre d'enseignants supervisés, etc.). Elle peut aussi varier selon les caractéristiques personnelles et professionnelles des chefs d'établissement, notamment leur ancienneté et les fonctions qu'ils ont à remplir (voir le tableau D3.12 en ligne).

Comme le salaire statutaire des chefs d'établissement varie en fonction d'un grand nombre de critères, cet indicateur analyse le salaire statutaire au niveau minimum de qualification exigé pour exercer les fonctions de chef d'établissement et le Tableau D3.4 indique uniquement le salaire minimum et maximum. La prudence est de mise lors de l'interprétation de ces chiffres, car peu de chefs d'établissement perçoivent effectivement ces montants étant donné que leur salaire dépend souvent de nombreux critères.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire minimum des chefs d'établissement s'élève en moyenne à 54 278 USD dans les pays et économies de l'OCDE ; il varie entre 21 308 USD en Lettonie et 108 765 USD au Luxembourg. Leur salaire maximum s'élève en moyenne à 88 754 USD dans les pays et économies de l'OCDE ; il varie entre 34 478 USD en Pologne et 152 032 USD au Mexique. La prudence est de rigueur lors de l'interprétation de ces chiffres sur le salaire statutaire des chefs d'établissement, car le salaire minimum et le salaire maximum peuvent correspondre à des types différents d'établissements. Dans la moitié environ des pays et économies de l'OCDE, le salaire statutaire des chefs d'établissement est similaire dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, mais est dans l'ensemble plus élevé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le Tableau D3.4).

En moyenne, le salaire statutaire maximum des chefs d'établissement ayant le niveau de qualification minimum est supérieur de 73 % au salaire statutaire minimum dans l'enseignement primaire, de 72 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 63 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans les pays et économies de l'OCDE. Les chefs d'établissement au sommet de l'échelle barémique peuvent percevoir le double du salaire statutaire en début de carrière à un de ces niveaux d'enseignement au moins dans 10 pays et économies seulement ; ils peuvent même en percevoir plus du triple au Costa Rica (voir le Tableau D3.4).

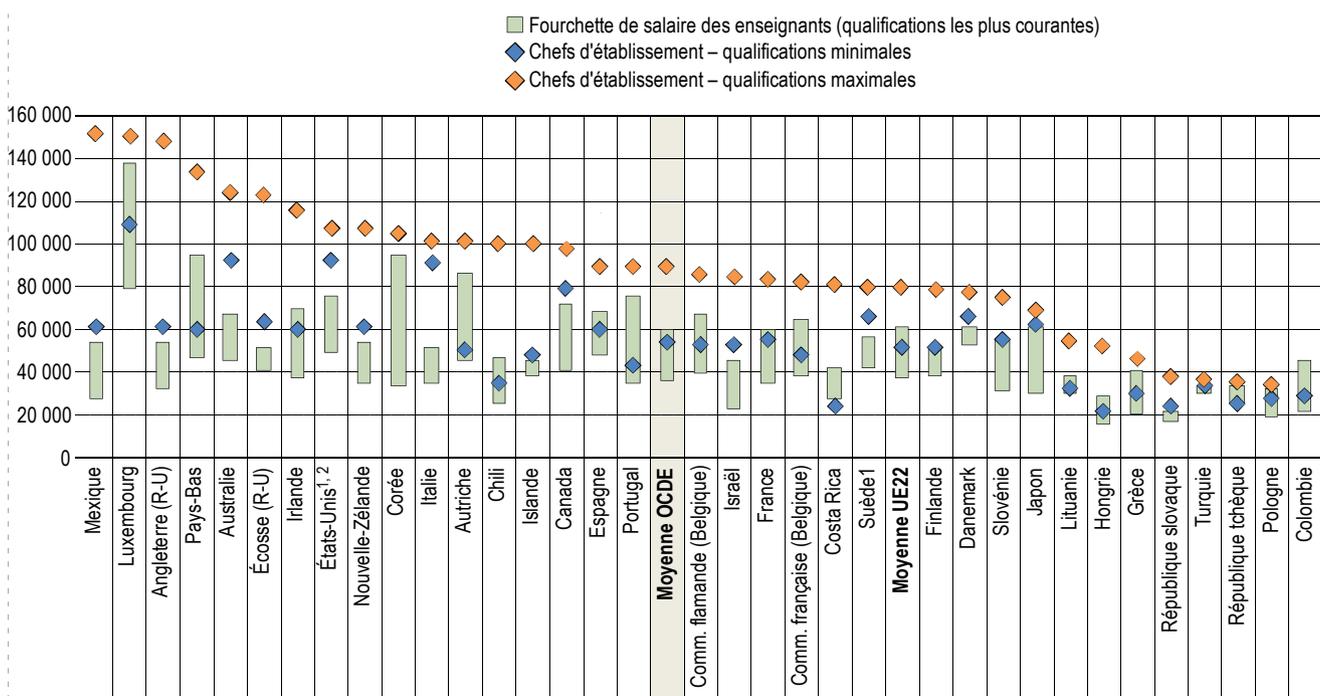
Le salaire statutaire minimum des chefs d'établissement ayant le niveau de qualification minimum est supérieur au salaire des enseignants en début de carrière sauf au Costa Rica. La différence entre le salaire minimum des chefs d'établissement (au niveau de qualification minimum) et le salaire des enseignants (au niveau de qualification le plus courant) en début de carrière augmente avec le niveau d'enseignement : elle représente en moyenne 32 % dans l'enseignement préprimaire, 42 % dans l'enseignement primaire et 49 % dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans les pays et économies de l'OCDE. Dans un certain nombre de pays, le salaire statutaire minimum des chefs d'établissement est même supérieur au salaire maximum des enseignants. C'est le cas dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en

Angleterre (Royaume-Uni), en Australie, au Danemark, en Écosse (Royaume-Uni), aux États-Unis, en Finlande, en Islande, en Israël, en Italie, au Japon, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, en République slovaque et en Suède (voir le Graphique D3.4).

De même, le salaire statutaire maximum est plus élevé chez les chefs d'établissement que chez les enseignants dans tous les pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire statutaire maximum des chefs d'établissement est supérieur de 48 % en moyenne au salaire maximum des enseignants (au niveau de qualification le plus courant) dans les pays et économies de l'OCDE. Il en représente plus du double en Angleterre (Royaume-Uni), au Chili, en Écosse (Royaume-Uni), en Islande, au Mexique et en Nouvelle-Zélande (voir le Graphique D3.4).

Graphique D3.4. Salaire statutaire minimal et maximal des enseignants et des chefs d'établissement du premier cycle du secondaire (2020)

Salaire statutaire annuel des enseignants et des chefs d'établissement, en équivalents USD convertis sur la base des PPA



Remarque : Salaires des enseignants ayant les qualifications les plus courantes dans un niveau d'enseignement donné et des chefs d'établissement ayant les qualifications minimales, dans les enseignements publics.

1. Salaire effectif de base.

2. Le salaire minimal correspond aux qualifications les plus courantes (titulaires d'un master ou d'un diplôme de niveau équivalent) et le salaire maximal, aux qualifications les plus élevées (spécialistes de l'éducation ou titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme de niveau équivalent).

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du salaire maximal des chefs d'établissement.

Source : OCDE (2021), tableau D3.4. et Base de données de *Regards sur l'éducation*, <http://stats.oecd.org>. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterD.pdf).

StatLink  <https://stat.link/bq3l0s>

Salaire effectif des chefs d'établissement

Le salaire effectif des chefs d'établissement âgés de 25 à 64 ans s'élève en moyenne à 68 794 USD dans l'enseignement primaire et à 74 419 USD et 79 033 USD respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le Tableau D3.3 et les différences entre les entités infranationales dans l'Encadré D3.1).

Les chefs d'établissement perçoivent un salaire effectif supérieur à celui des enseignants et leur avantage salarial augmente avec le niveau d'enseignement. Dans l'enseignement primaire, le salaire effectif des chefs d'établissement est supérieur de

51 % en moyenne à celui des enseignants dans les pays et économies de l'OCDE selon les chiffres de 2020. Ce pourcentage moyen s'établit à 55 % et 53 % respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. La différence de salaire effectif entre les chefs d'établissement et les enseignants varie fortement entre les pays et les niveaux d'enseignement. Les pays et les économies où le salaire effectif des chefs d'établissement est le plus élevé par comparaison avec celui des enseignants sont l'Angleterre (Royaume-Uni) (dans l'enseignement secondaire) et l'Italie (dans l'enseignement primaire et secondaire), où les chefs d'établissement gagnent plus de deux fois plus que les enseignants. L'avantage salarial des chefs d'établissement est le moins élevé par rapport aux enseignants, moins de 25 % de plus, en Estonie (dans l'enseignement primaire et secondaire) et en Lettonie (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire). Dans d'autres pays, les chefs d'établissement gagnent nettement plus que les enseignants dans l'enseignement secondaire, mais le différentiel salarial entre les deux corps de métier est plus modéré dans l'enseignement primaire. En République tchèque par exemple, le salaire effectif des chefs d'établissement est supérieur de 40 % à celui des enseignants dans l'enseignement préprimaire, mais dans l'enseignement secondaire, il y est supérieur de 55 % dans le premier cycle et de 59 % dans le deuxième cycle. Au Costa Rica, en Estonie, en Lettonie et en Slovaquie, le différentiel salarial est nettement plus important dans l'enseignement préprimaire que dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire (voir le Tableau D3.3).

Les perspectives professionnelles des chefs d'établissement et leur salaire relatif donnent aussi des indications sur les carrières qui s'offrent aux enseignants et sur la rémunération à laquelle ils peuvent s'attendre à plus long terme. Les chefs d'établissement gagnent plus que les enseignants et contrairement à ces derniers, ils gagnent plus également que les actifs aussi instruits qu'eux tous niveaux d'enseignement confondus. L'écart salarial tend à augmenter avec le niveau d'enseignement. Parmi les 19 pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles (au sujet d'un niveau d'enseignement au moins), les chefs d'établissement ne gagnent au moins 5 % de moins que les actifs aussi instruits qu'aux États-Unis et en Hongrie et, dans l'enseignement préprimaire, au Danemark. Ils gagnent en revanche au moins 40 % de plus qu'eux en Angleterre (Royaume-Uni) et en Nouvelle-Zélande (dans l'enseignement secondaire) (voir le Tableau D3.2).

Comme dans le cas des enseignants, les données sur le salaire relatif des chefs d'établissement ne sont disponibles que dans quelques pays. C'est pourquoi un deuxième indicateur rapporte le salaire effectif de tous les chefs d'établissement à la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire qui travaillent à temps plein toute l'année. Selon cet indicateur, les chefs d'établissement gagnent en moyenne 28 % de plus que les diplômés de l'enseignement tertiaire dans l'enseignement primaire, 37 % de plus dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 46 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans les pays et économies de l'OCDE. Les chefs d'établissement ne gagnent moins que les diplômés de l'enseignement tertiaire qu'au Danemark (dans l'enseignement préprimaire), en Finlande (dans l'enseignement préprimaire), en Hongrie, en Norvège (dans l'enseignement préprimaire) et en République tchèque (dans l'enseignement préprimaire) (voir le Tableau D3.2).

Encadré D3.2. Variation infranationale du salaire des enseignants et des chefs d'établissement dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire

Le salaire statutaire des enseignants varie en fonction du niveau d'enseignement et de l'ancienneté dans tous les pays. Il varie parfois aussi sensiblement entre les entités infranationales, en particulier dans les pays fédéraux où les normes salariales peuvent être définies à l'échelle infranationale. Les données infranationales de quatre pays (la Belgique, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni) illustrent cette variation infranationale.

Dans ces quatre pays, le salaire statutaire varie dans une mesure différente entre les entités infranationales en fonction de l'ancienneté des enseignants. En Belgique par exemple, le salaire annuel des enseignants en début de carrière dans l'enseignement primaire varie de 3 % seulement (1 231 USD), de 37 795 USD en Communauté française à 39 036 USD en Communauté flamande, selon les chiffres de 2020. À titre de comparaison, la variation infranationale est la plus élevée aux États-Unis : le salaire des enseignants en début de carrière dans l'enseignement primaire varie de 81 % (27 438 USD) entre les entités infranationales, de 33 968 USD en Oklahoma à 61 406 USD dans l'État de New York. Dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants en début de carrière varie le moins en Belgique (entre 3 % et 4 %) et le plus au Canada (77 %).

En Belgique, les différences de salaire statutaire entre les entités infranationales restent relativement uniformes à tous les niveaux d'enseignement et aux divers stades de la carrière des enseignants. Au Canada et au Royaume-Uni en revanche, les différences de salaire entre les entités infranationales sont du même ordre aux différents niveaux

d'enseignement, mais elles sont plus marquées en début de carrière qu'à l'échelon maximum du barème. Au Royaume-Uni par exemple, le salaire dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire varie entre les entités infranationales de 38 % (11 345 USD) en début de carrière (entre 29 789 USD et 41 133 USD), mais de 6 % seulement (2 811 USD) au sommet du barème (entre 50 717 USD et 53 528 USD). Aux États-Unis, aucune tendance nette ne se dégage au sujet de la variation du salaire statutaire entre les entités infranationales selon les différents niveaux d'enseignement et stades de la carrière. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire varie le moins en début de carrière, où il est compris entre 35 334 USD et 59 114 USD (soit une différence de 67 % [23 780 USD]), et le plus au sommet du barème, où il est compris entre 44 337 USD et 111 425 USD (soit une différence de 151 % [67 088 USD]).

Le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement varie sensiblement aussi entre les entités infranationales dans les trois pays (la Belgique, les États-Unis et le Royaume-Uni) dont les données de 2020 sont disponibles. Au Royaume-Uni, le salaire effectif varie nettement plus entre les entités infranationales chez les chefs d'établissement que chez les enseignants. Le salaire des enseignants en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire varie par exemple (dans les trois entités infranationales dont les données sont disponibles) entre 48 099 USD au Pays de Galles et 53 826 USD en Irlande du Nord, soit une différence de 12 % (5 727 USD). Par comparaison, le salaire des chefs d'établissement varie entre 97 249 USD en Irlande du Nord et 119 548 USD en Angleterre, soit une différence de 23 % (22 299 USD). Le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement varie nettement moins entre les entités infranationales en Belgique. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire par exemple, le salaire des chefs d'établissement varie entre 94 165 USD en Communauté française et 97 643 USD en Communauté flamande, soit une différence de 4 % (3 478 USD). Aux États-Unis, la variation infranationale du salaire effectif est similaire chez les enseignants et les chefs d'établissement, mais est nettement plus forte qu'en Belgique. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire par exemple, le salaire des chefs d'établissement varie entre 75 354 USD au Dakota du Sud et 145 482 USD dans le New Jersey, soit une différence de 93 % (70 128 USD).

La mesure dans laquelle le salaire effectif (des enseignants et des chefs d'établissement) varie entre les entités infranationales diffère aussi selon le niveau d'enseignement. Au Royaume-Uni (dans les entités infranationales dont les données sont disponibles), le salaire effectif varie le plus dans l'enseignement secondaire chez les chefs d'établissement et ne varie guère entre les niveaux d'enseignement chez les enseignants. Aux États-Unis, le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement varie davantage entre les entités infranationales dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire.

Source : Base de données de *Regards sur l'éducation* (<http://stats.oecd.org>).

Évolution du salaire des enseignants depuis 2000

Évolution du salaire statutaire

Le salaire statutaire des enseignants a augmenté en valeur réelle dans la plupart des pays dont les données sont disponibles de 2000 à 2020. Ces données (sur le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes et 15 ans d'ancienneté) ne sont toutefois disponibles et les séries chronologiques ne sont sans rupture pendant toute cette période que dans un pays de l'OCDE sur trois. Le salaire des enseignants a augmenté dans deux tiers environ de ces pays, mais a diminué dans un tiers d'entre eux durant cette période.

Entre 2000 et 2020, c'est en Grèce que la diminution a été la plus forte en valeur réelle : le salaire statutaire a diminué de 14 %. Il a également diminué en valeur réelle, mais dans une moindre mesure, en Angleterre (Royaume-Uni) (de 1 %), en France (de 6 % environ), en Italie (de moins de 0.5 %) et au Japon (de près de 10 %). Le salaire statutaire des enseignants a augmenté de plus de 40 % dans l'enseignement primaire et secondaire en Irlande et dans l'enseignement préprimaire et secondaire en Israël. Dans certains pays, le salaire statutaire des enseignants a augmenté dans l'ensemble entre 2000 et 2020, mais il a diminué (en valeur réelle) à certains moments, en particulier entre 2010 et 2013 (voir le tableau D3.6 en ligne).

Entre 2005 et 2020, le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes et 15 ans d'ancienneté a augmenté en valeur réelle dans deux tiers environ des pays dont les données d'au moins un niveau d'enseignement sont comparables, à savoir la moitié des pays et économies de l'OCDE. Dans les pays et économies de l'OCDE dont les données des deux années de référence, 2005 et 2020, sont disponibles, le salaire statutaire a augmenté en moyenne de 3 % dans l'enseignement primaire et de 4 % et 2 % respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Il a augmenté de plus de 20 % en Pologne dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire (sous l'effet de la mise

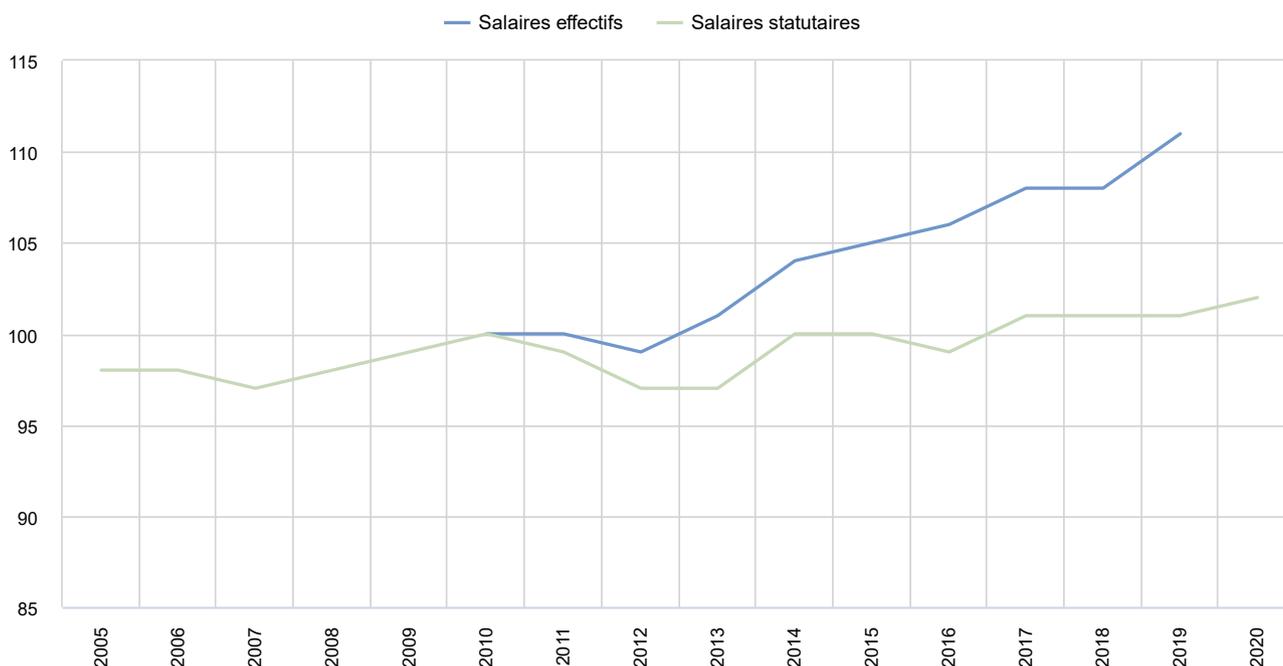
en œuvre, en 2007, d'un programme gouvernemental visant à augmenter le salaire des enseignants progressivement entre 2008 et 2013, puis à partir de 2017 et à attirer les meilleurs enseignants par le biais d'incitations financières pour améliorer la qualité de l'enseignement) ainsi qu'en Allemagne (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Australie (dans l'enseignement préprimaire), en Islande (dans l'enseignement préprimaire), en Israël et en Norvège (dans l'enseignement préprimaire) (voir le tableau D3.6 en ligne).

Dans la plupart des pays, le salaire des enseignants a augmenté dans une mesure similaire dans l'enseignement primaire et le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire entre 2005 et 2020. Ce n'est cependant pas le cas en Israël, où le salaire statutaire a augmenté de plus de 50 % dans l'enseignement préprimaire, de 28 % dans l'enseignement primaire et de 42 % et 46 % respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cette progression est en grande partie due à la mise en œuvre graduelle, à compter de 2008, de la réforme « Nouvel Horizon » à la suite d'un accord entre les autorités responsables de l'éducation et le Syndicat israélien des enseignants (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire). Cette réforme prévoit entre autres une augmentation du salaire des enseignants contre une augmentation de leur temps de travail (voir l'indicateur D4).

Le salaire statutaire des enseignants a en revanche légèrement diminué depuis 2005 dans quelques pays et économies, notamment en Espagne (dans l'enseignement secondaire), aux États-Unis (dans l'enseignement primaire), en France, en Hongrie (dans l'enseignement primaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire), en Italie et au Portugal. Il a diminué de 9 % au Japon et de plus de 25 % en Grèce (à cause de la réduction de la rémunération, de l'adoption de nouvelles grilles salariales et du gel des salaires depuis 2011) (voir le tableau D3.6 en ligne).

Graphique D3.5. Évolution du salaire des enseignants du premier cycle du secondaire dans les pays de l'OCDE (2005 à 2020)

Variation moyenne du salaire statutaire et du salaire réel des enseignants, indice de variation (2010 = 100)



Remarque : Les données se rapportent aux moyennes calculées pour les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles pour toutes les années de référence. Le salaire statutaire correspond aux enseignants ayant les qualifications minimales, après 15 ans d'exercice. Le salaire effectif correspond aux enseignants âgés de 25 à 64 ans. Les moyennes OCDE relatives au salaire statutaire et au salaire effectif ne sont pas nécessairement calculées pour le même groupe de pays.

Source : OCDE (2021), tableaux D3.6 et D3.7, disponibles en ligne. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterD.pdf).

Évolution du salaire effectif

Entre 2010 et 2019, le salaire effectif des enseignants a augmenté en valeur réelle dans la plupart des pays dont les données sont disponibles. Il a augmenté dans trois quarts environ des pays dont les données tendanciennes sont disponibles, mais a diminué dans un quart d'entre eux durant cette période. Toutefois, les données sur le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans ne sont disponibles et les séries chronologiques ne sont sans rupture pendant toute cette période que dans un pays de l'OCDE sur trois (voir le tableau D3.6 en ligne).

Dans les pays dont les données sont disponibles (et où il n'y a pas de rupture dans les séries chronologiques), le salaire effectif des enseignants a augmenté de 11 % dans l'enseignement préprimaire, de 9 % dans l'enseignement primaire et de 11 % et 10 % respectivement dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire 2010 et 2019. Il a augmenté de plus de 25 % à tous les niveaux d'enseignement en Hongrie, en Israël et en République tchèque. En Suède, il a augmenté de 18 % dans l'enseignement préprimaire et de plus de 21 % dans l'enseignement primaire et secondaire. Le salaire effectif a diminué à un niveau d'enseignement au moins dans six pays et économies. Il a diminué de plus de 8 % en valeur réelle en Angleterre (Royaume-Uni) et de 15 % en Communauté flamande de Belgique (voir le tableau D3.7 en ligne).

Formation du salaire de base et autres compléments : incitations et primes

Chez les enseignants et les chefs d'établissement, le salaire statutaire, qui est basé sur des barèmes, n'est qu'une composante de la rémunération totale. Les systèmes d'éducation accordent aussi aux enseignants et aux chefs d'établissement des compléments, des primes, des incitations et autres gratifications. Il peut s'agir d'avantages en espèces ou en nature, par exemple la réduction du nombre d'heures de cours. Le choix des critères appliqués pour déterminer le salaire de base est du ressort de niveaux de pouvoir différents (voir les tableaux D3.10 et D3.11 en ligne).

Les critères relatifs à ces avantages varient selon les pays. Dans la grande majorité des pays et économies, les missions principales des enseignants (enseigner, préparer les cours, superviser les élèves et corriger leurs copies, participer aux travaux administratifs d'ordre général, communiquer avec les parents et collaborer avec des collègues) sont rarement prises en considération dans l'octroi de primes ou de compléments de salaire (voir le tableau D3.8 en ligne). Les enseignants peuvent aussi avoir à assumer certaines responsabilités ou à s'acquitter de certaines missions sans compensation (voir les responsabilités et missions des enseignants dans l'indicateur D4). Les enseignants qui assument d'autres responsabilités peuvent toutefois souvent prétendre à des avantages sous l'une ou l'autre forme.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants investis dans la gestion de leur établissement en plus de leur charge d'enseignement ont droit à une compensation dans trois cinquièmes des pays et économies dont les données sont disponibles.

Il est également courant d'accorder des compléments de salaire, annuels ou ponctuels, aux enseignants qui s'occupent de plus de classes ou qui donnent plus de cours que prévu dans leur contrat de travail à temps plein, qui sont professeurs principaux ou qui s'acquittent de missions spéciales, par exemple celles relatives à la supervision d'enseignants stagiaires (voir le tableau D3.8 en ligne).

Des compléments de salaire ponctuels ou annuels ou une augmentation du salaire de base sont également accordés aux enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire qui se distinguent par une performance remarquable dans la moitié environ des pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles. Les enseignants peuvent aussi recevoir des primes s'ils enseignent dans des conditions particulières, par exemple s'ils prennent en charge des élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation dans des établissements classiques ou qu'ils sont en poste dans des régions reculées, huppées ou défavorisées (voir le tableau D3.8 en ligne).

Des compensations peuvent également être accordées aux chefs d'établissement en fonction de certains critères, mais dans un éventail de tâches et de responsabilités plus restreint que celui des enseignants. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, quelques pays seulement ne proposent pas de telles compensations aux chefs d'établissement : l'Australie, l'Autriche, la Communauté française de Belgique, la Hongrie et le Portugal (voir le tableau D3.9 en ligne).

Dans un quart environ des 30 pays et économies dont les données sont disponibles, les chefs d'établissement perçoivent un complément de salaire s'ils font des heures supplémentaires ou exercent des fonctions de gestion en plus de leurs responsabilités normales de chef d'établissement. Dans la moitié environ des pays et économies, à savoir en Angleterre (Royaume-Uni), en Australie, en Autriche, au Chili, en Communauté française de Belgique, en Corée, en Espagne, en Finlande, en France, en Hongrie, en Irlande, en Italie, en Pologne, au Portugal, en Slovaquie et en Suisse, les enseignants

qui assument des responsabilités supplémentaires perçoivent une compensation, contrairement aux chefs d'établissement qui ne peuvent prétendre à aucune compensation (voir les tableaux D3.8 et D3.9 en ligne). La mesure dans laquelle les enseignants qui assument des responsabilités supplémentaires perçoivent une compensation et les responsabilités visées varient entre ces pays. Comme dans le cas des enseignants (voir ci-dessus), un certain nombre de ces responsabilités et missions font partie intégrante de la fonction de chef d'établissement et ne donnent droit à aucune compensation supplémentaire dans plusieurs pays, dont la Grèce.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les chefs d'établissement qui se distinguent par une performance remarquable perçoivent une prime comme les enseignants dans plus d'un tiers des pays et économies dont les données sont disponibles. Toutefois, la performance remarquable vaut une prime aux enseignants, mais pas aux chefs d'établissement en Angleterre (Royaume-Uni), en Autriche, au Chili, en Israël, au Portugal et en Turquie. C'est l'inverse en Colombie et en Espagne, où les chefs d'établissement, mais pas les enseignants, peuvent recevoir une prime s'ils se distinguent par une performance remarquable. En Espagne, cette prime est fixée à la fin d'un mandat après une évaluation positive et peut être versée pendant le reste de la carrière. En France, les chefs d'établissement reçoivent tous les trois ans une partie de leur prime en fonction des conclusions d'un entretien professionnel (voir les tableaux D3.8 et D3.9 en ligne).

Travailler dans une région défavorisée, reculée ou huppée peut valoir un complément de salaire aux enseignants et aux chefs d'établissement dans la moitié des pays et économies dont les données sont disponibles ; en Australie, cette prime est toutefois réservée aux enseignants (voir les tableaux D3.8 et D3.9 en ligne).

Encadré D3.3. Salaire effectif moyen des enseignants, selon le groupe d'âge et le sexe (2020)

Le salaire statutaire des enseignants augmente avec l'ancienneté et, donc, avec l'âge. Dans l'enseignement primaire et secondaire, le salaire effectif est en moyenne entre 35 % et 37 % plus élevé chez les enseignants plus âgés (les 55-64 ans) que chez les enseignants plus jeunes (les 25-34 ans), mais la différence de salaire entre les groupes d'âge varie considérablement entre les pays et économies. La différence est inférieure à 20 % à tous les niveaux d'enseignement en Australie, en Lettonie, en Norvège et en Suède, mais égale ou supérieure à 60 % en Autriche, en Grèce, en Israël et en Portugal (Base de données OCDE.Stat).

La comparaison de la rémunération entre les enseignants et les actifs diplômés de l'enseignement tertiaire montre qu'en dépit de la progression du salaire des enseignants plus âgés, la rémunération évolue à un rythme moins soutenu dans ce corps de métier que dans les autres et que la profession d'enseignant perd de son attractivité l'âge venant. Dans les pays et économies de l'OCDE, l'écart entre le salaire effectif des enseignants et la rémunération des actifs diplômés de l'enseignement tertiaire est en moyenne 9 à 10 points de pourcentage plus élevé environ chez les plus jeunes (les 25-34 ans) que chez les plus âgés (les 55-64 ans) dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Toutefois, des différences marquées s'observent entre les pays. Dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire, le salaire effectif des enseignants plus âgés est supérieur à la rémunération des actifs diplômés de l'enseignement tertiaire au Chili, en Grèce, en Hongrie, en Israël et en Lettonie, qui comptent parmi les pays de l'OCDE où le salaire effectif des enseignants augmente le plus avec l'âge.

Dans les établissements publics, les différences de salaire effectif entre enseignants et enseignantes sont minimes. Dans les pays de l'OCDE, le salaire effectif est en moyenne 2 % moins élevé chez les enseignantes que chez les enseignants dans l'enseignement primaire et secondaire. Des différences s'observent toutefois entre les pays et les niveaux d'enseignement du fait de la variation des qualifications ou de l'ancienneté. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire effectif des enseignantes est par exemple 4 % moins élevé que celui des enseignants en France, mais 4 % plus élevé en Israël.

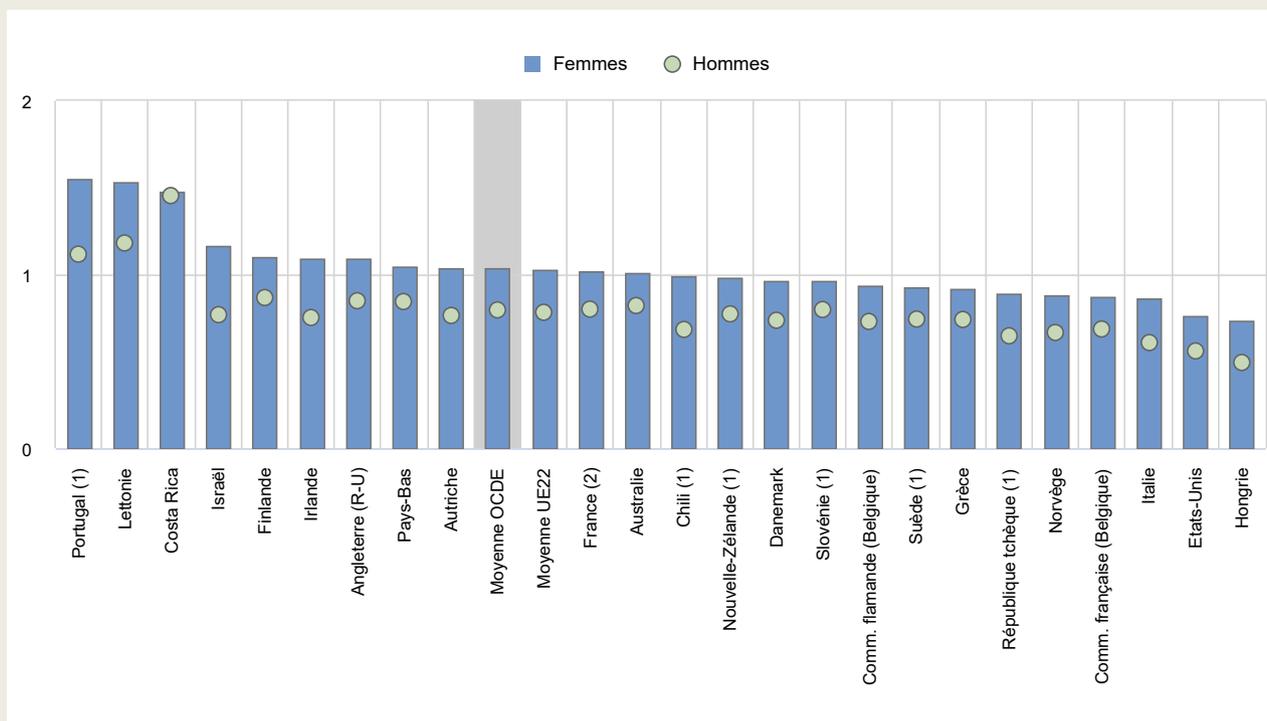
Des différences plus marquées entre les sexes ressortent de la comparaison du ratio entre le salaire effectif des enseignants et la rémunération des actifs diplômés de l'enseignement tertiaire dans le groupe d'âge des 25-64 ans. Chez les hommes âgés de 25 à 64 ans qui sont diplômés de l'enseignement tertiaire, les enseignants perçoivent en moyenne un salaire effectif compris entre 76 % et 85 % (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) de la rémunération des actifs occupés à temps plein toute l'année dans les pays et économies de l'OCDE. Si la comparaison porte sur les hommes et les femmes, la différence entre le salaire effectif des enseignants et la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire est entre 22 et 24 points de pourcentage plus élevée chez les enseignantes que chez les enseignants à ces niveaux d'enseignement. La différence entre les sexes varie fortement entre

les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire relatif des enseignantes est 2 points de pourcentage plus élevé que celui des hommes au Costa Rica, mais cette différence est supérieure à 30 points de pourcentage au Chili, en Irlande, en Israël, en Lettonie et au Portugal (voir le Graphique D3.6).

Ce ratio plus favorable aux enseignantes montre que la profession d'enseignant est plus attractive que d'autres pour les femmes que pour les hommes, mais il est révélateur aussi de la persistance des inégalités salariales entre les sexes sur le marché du travail (voir le tableau D3.5 en ligne).

Graphique D3.6. Salaire relatif des enseignants du premier cycle du secondaire, selon le sexe (2020)

Rapport entre le salaire effectif et la rémunération d'autres actifs diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année



Remarque : Les données correspondent au salaire effectif moyen (primes et allocations comprises) des enseignants des établissements publics et la rémunération d'autres actifs diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année

1. L'année de référence pour le salaire des enseignants est 2019.

2. L'année de référence pour le salaire des enseignants est 2018.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du salaire effectif relatif des enseignantes.

Source : OCDE (2021), tableau D3.5, disponible en ligne. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterD.pdf).

StatLink  <https://stat.link/nd3qx5>

Définitions

Par **enseignants**, on entend le personnel qualifié impliqué directement dans l'instruction des élèves et étudiants. Cette catégorie englobe les enseignants qui ont une charge de cours, qui dispensent un enseignement spécialisé, qui prennent en charge des élèves ou étudiants constituant une classe entière dans une salle de classe ou réunis en petits groupes dans une salle spécialisée ou qui donnent des cours particuliers dans une salle de classe ou un autre local.

Par **chefs d'établissement**, on entend toutes les personnes dont la fonction principale ou majeure est de diriger un ou plusieurs établissements, seules ou au sein d'un organe administratif tel qu'un conseil de direction. Les chefs d'établissement sont les responsables principaux de la direction, de la gestion et de l'administration des établissements.

Par **salaire effectif des enseignants et chefs d'établissement âgés de 25 à 64 ans**, on entend le salaire annuel moyen, avant impôt, que perçoivent les enseignants et chefs d'établissement âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein. Du point de vue des salariés, il s'agit du salaire brut, car il inclut la part leurs cotisations de sécurité sociale et de retraite (même si elle est déduite automatiquement par l'employeur de leur salaire brut). Les cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite ne sont en revanche pas incluses. Sont également inclus dans le salaire effectif les avantages financiers tels que les primes de chef d'établissement, les primes annuelles et les primes de résultats ainsi que les montants versés pendant les vacances et les congés de maladie. Les revenus d'autres sources, tels que les prestations sociales, les revenus mobiliers et autres, qui sont sans rapport avec la profession d'enseignant ou de chef d'établissement, ne sont pas inclus.

La **rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire** correspond à la rémunération annuelle moyenne des diplômés du niveau 5, 6, 7 ou 8 de la CITE âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année.

Le **salaire maximum** correspond au salaire annuel prévu à l'échelon le plus élevé du barème applicable aux enseignants travaillant à temps plein (et ayant un niveau de qualification reconnu dans le système de rémunération).

Le **salaire des enseignants après 15 ans d'exercice** correspond au salaire annuel prévu des enseignants qui travaillent à temps plein, dont le niveau de qualification (le niveau minimum requis pour enseigner, le niveau le plus courant ou le niveau maximum) est reconnu par le système de rémunération et qui ont 15 ans d'ancienneté.

Le **salaire des enseignants en début de carrière** correspond au salaire annuel moyen brut en début de carrière des enseignants qui travaillent à temps plein et dont le niveau de qualification (le niveau minimum requis pour enseigner ou le niveau le plus courant) est reconnu par le système de rémunération.

Le **salaire statutaire** est la rémunération prévue dans les barèmes officiels. Le salaire indiqué est le salaire brut (soit la rémunération versée par l'employeur), hors cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite, conformément aux barèmes salariaux en vigueur. Le salaire mentionné est celui dit « avant impôt », c'est-à-dire avant déduction de l'impôt sur le revenu.

Méthodologie

Les données sur le salaire des enseignants en poste dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire se rapportent uniquement à la filière générale.

Les salaires sont convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation privée telles qu'elles figurent dans la *Base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux*. La période de référence du salaire des enseignants s'étend du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. L'année de référence des PPA est l'année scolaire 2018/19, sauf dans quelques pays de l'hémisphère Sud (l'Australie et la Nouvelle-Zélande, par exemple) où l'année scolaire va de janvier à décembre. Dans ces pays, l'année de référence est l'année civile (2019, par exemple). Les salaires sont indiqués en devise nationale à l'annexe 2. L'évolution du salaire des enseignants est calculée après conversion des montants aux prix de 2005 au moyen du déflateur de la consommation privée (voir les tableaux D3.14 et D3.15 en ligne).

Dans la plupart des pays, les qualifications les plus courantes des enseignants sont déterminées sur la base du principe de la majorité absolue (et correspondent aux qualifications du pourcentage le plus élevé d'enseignants).

Dans le Tableau D3.2, les ratios entre le salaire des enseignants (colonnes n^{os} 2 à 5) et des chefs d'établissement (colonnes n^{os} 10 à 13) et la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année sont calculés sur la base de moyennes pondérées. Le coefficient de pondération de chaque pays est déterminé sur la base du pourcentage d'enseignants et de chefs d'établissement diplômés de chaque niveau de l'enseignement tertiaire (voir les tableaux X2.9 et X2.10 à l'annexe 2). Les ratios sont calculés dans les pays dont les données sont disponibles. La rémunération des actifs qui se rapporte à une année de référence autre que 2019 à laquelle correspond le salaire des enseignants et des chefs d'établissement est ajustée à cette année de référence à l'aide d'un déflateur. Tous les autres ratios indiqués dans le Tableau D3.2 et le tableau D3.8 (en ligne) sont calculés sur la base de tous les actifs diplômés de l'enseignement tertiaire, et non sur la base de moyennes pondérées. La rémunération des actifs correspond à celle de tous les actifs occupés, y compris les enseignants, durant la période de référence. Comme les enseignants

représentent une part importante des actifs occupés dans la plupart des pays, leur niveau de salaire peut affecter la rémunération moyenne des actifs. La même procédure a été utilisée dans le tableau D3.7 (en ligne), mais les ratios ont été calculés sur la base du salaire statutaire des enseignants ayant 15 ans d'ancienneté, et non sur la base de leur salaire effectif.

Voir le *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018* (OCDE, 2019^[5]) pour de plus amples informations. Voir les notes spécifiques aux pays à l'annexe 3 (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterD.pdf).

Source

Les données sur le salaire et les primes des enseignants et des chefs d'établissement proviennent de la collecte de données sur la rémunération des enseignants et des chefs d'établissement menée conjointement par l'OCDE et Eurydice en 2019. Elles se rapportent à l'année scolaire 2018/19 et suivent les politiques officielles appliquées dans les établissements publics. Les données sur la rémunération des actifs proviennent de la collecte de données habituelle du réseau LSO (Labour Market and Social Outcomes of Learning) de l'OCDE, qui est chargé d'élaborer les données relatives aux retombées de l'enseignement sur l'économie, le marché du travail et la société.

References

- Johnes, G. et J. Johnes (2004), *International Handbook on the Economics of Education*, Edward Elgar, Cheltenham, UK; Northampton, MA. [3]
- Matteazzi, E., A. Pailhé et A. Solaz (2018), « Part-time employment, the gender wage gap and the role of wage-setting institutions: Evidence from 11 European countries », *European Journal of Industrial Relations*, vol. 24/3, pp. 221-241, <https://doi.org/10.1177/0959680117738857>. [4]
- OCDE (2019), *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018 : Concepts, normes, définitions et classifications*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264305380-fr>. [5]
- OCDE (2019), *Regards sur l'éducation 2019 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/6bcf6dc9-fr>. [2]
- OCDE (2006), *Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*, Politiques d'éducation et de formation, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264018051-fr>. [1]

Tableaux de l'indicateur D3

Tableaux de l'indicateur D3. Quel est le niveau de salaire des enseignants et des chefs d'établissement ?

Tableau D3.1	Salaire statutaire des enseignants (sur la base des qualifications les plus courantes) à différentes étapes de leur carrière (2020)
Tableau D3.2	Salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement par rapport à la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2020)
Tableau D3.3	Salaire effectif moyen des enseignants et des chefs d'établissement (2020)

Tableau D3.4	Salaire statutaire minimal et maximal des chefs d'établissement, sur la base des qualifications minimales (2020)
WEB Tableau D3.5	Ratio entre le salaire effectif des enseignants et la rémunération des actifs diplômés de l'enseignement tertiaire, selon le groupe d'âge et le sexe (2020)
WEB Tableau D3.6	Évolution du salaire statutaire des enseignants au niveau de qualification le plus courant à différents stades de la carrière (entre 2000 et 2020)
WEB Tableau D3.7	Évolution du salaire effectif moyen des enseignants (entre 2000, 2005, 2010 et 2020)
WEB Tableau D3.8	Critères de calcul du salaire de base et des compléments de salaire des enseignants dans les établissements publics, selon le niveau d'enseignement (2020)
WEB Tableau D3.9	Critères de calcul du salaire de base et des compléments de salaire des chefs d'établissement dans les établissements publics, selon le niveau d'enseignement (2020)
WEB Tableau D3.10	Instance responsable du choix des critères de calcul du salaire de base et des compléments de salaire des enseignants dans les établissements publics, selon le niveau d'enseignement (2020)
WEB Tableau D3.11	Instance responsable du choix des critères de calcul du salaire de base et des compléments de salaire des chefs d'établissement dans les établissements publics, selon le niveau d'enseignement (2020)
WEB Tableau D3.12	Structure du système de rémunération des chefs d'établissement (2020)

StatLink  <https://stat.link/u0m6oe>

Date butoir pour les données : 17 juillet 2021. Les mises à jour peuvent être consultées en ligne (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-en>). D'autres données désagrégées sont disponibles dans la Base de données de Regards sur l'éducation (<http://stats.oecd.org>).

Tableau D3.1. Salaire statutaire des enseignants (sur la base des qualifications les plus courantes) à différentes étapes de leur carrière (2020)

Salaire annuel des enseignants des établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée

OCDE	Préprimaire				Primaire				Filière générale du premier cycle du secondaire				Filière générale du deuxième cycle du secondaire			
	Salaire en début de carrière	Salaire après 10ans d'exercice	Salaire après 15ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximal	Salaire en début de carrière	Salaire après 10ans d'exercice	Salaire après 15ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximal	Salaire en début de carrière	Salaire après 10ans d'exercice	Salaire après 15ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximal	Salaire en début de carrière	Salaire après 10ans d'exercice	Salaire après 15ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximal
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Pays																
Australie	45 418	68 353	68 353	70 642	45 683	65 658	65 658	67 081	45 681	62 021	62 021	67 094	45 681	68 549	65 714	67 094
Autriche	m	m	m	m	45 892	49 675	55 142	80 386	45 665	51 858	57 732	85 833	45 785	55 887	62 882	91 296
Canada	m	m	m	m	40 305	70 021	71 664	71 664	40 305	70 021	71 664	71 664	40 305	70 021	71 664	71 664
Chili	25 147	31 041	37 824	46 637	25 147	31 041	37 824	46 637	25 147	31 041	37 824	46 637	26 004	32 184	39 138	48 351
Colombie ¹	21 912	39 961	39 961	45 955	21 912	39 961	39 961	45 955	21 912	39 961	39 961	45 955	21 912	39 961	39 961	45 955
Costa Rica	26 005	30 547	32 817	39 630	26 262	30 850	33 144	40 026	27 064	31 796	34 161	41 258	27 064	31 796	34 161	41 258
République tchèque	23 866	24 712	25 304	28 182	25 389	26 997	28 182	33 259	25 389	27 081	28 266	33 513	25 389	27 081	28 266	33 429
Danemark	45 361	51 455	51 455	51 455	52 293	58 050	60 185	60 185	52 558	58 767	60 765	60 765	49 447	64 259	64 259	64 259
Estonie	a	a	a	a	24 730	a	a	a	24 730	a	a	a	24 730	a	a	a
Finlande ²	31 602	34 362	34 595	34 595	35 865	41 399	44 180	46 831	38 734	44 711	47 715	50 577	41 074	49 183	51 496	54 586
France ³	31 803	36 513	39 049	56 009	31 803	36 513	39 049	56 009	34 833	39 543	42 079	59 340	34 833	39 543	42 079	59 340
Allemagne	m	m	m	m	65 475	75 935	80 407	86 171	72 588	83 636	88 037	95 216	75 913	86 276	91 041	106 035
Grèce	20 643	25 105	27 335	40 720	20 643	25 105	27 335	40 720	20 643	25 105	27 335	40 720	20 643	25 105	27 335	40 720
Hongrie	15 813	18 519	19 891	28 122	15 813	18 519	19 891	28 122	15 813	18 519	19 891	28 122	15 813	20 577	22 101	31 247
Islande ¹	39 148	40 210	42 317	43 418	38 856	39 917	42 024	43 125	38 856	39 917	42 024	43 125	37 710	41 440	45 554	45 554
Irlande	a	a	a	a	37 096	56 448	62 313	71 822	37 096	58 455	62 906	72 415	37 096	58 455	62 906	72 415
Israël	25 956	33 929	38 080	66 520	22 833	29 874	33 163	55 655	22 948	30 916	36 718	58 226	27 753	32 130	35 769	56 021
Italie	32 481	35 612	38 984	47 287	32 481	35 612	38 984	47 287	34 910	38 558	42 385	51 925	34 910	39 476	43 564	54 271
Japon	m	m	m	m	29 898	42 353	49 497	61 240	29 898	42 353	49 497	61 240	29 898	42 353	49 497	62 852
Corée	33 477	50 572	59 103	94 108	33 477	50 572	59 103	94 108	33 539	50 634	59 165	94 170	32 800	49 895	58 426	93 431
Lettonie	15 933	a	a	a	15 933	a	a	a	15 933	a	a	a	15 933	a	a	a
Lituanie	21 086	23 422	26 484	29 756	29 332	30 266	33 667	38 343	29 332	30 266	33 667	38 343	29 332	30 266	33 667	38 343
Luxembourg	69 425	89 789	101 360	122 650	69 425	89 789	101 360	122 650	78 681	98 959	109 204	137 610	78 681	98 959	109 204	137 610
Mexique	21 444	27 045	33 906	42 704	21 444	27 045	33 906	42 704	27 258	34 417	43 330	54 191	52 449	60 444	64 491	64 491
Pays-Bas	46 042	60 653	71 024	85 315	46 042	60 653	71 024	85 315	46 394	70 621	81 064	94 660	46 394	70 621	81 064	94 660
Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	34 847	53 247	53 247	53 247	34 847	53 247	53 247	53 247	34 847	53 247	53 247	53 247
Norvège	39 222	47 831	47 831	48 310	43 048	51 352	51 352	55 188	43 048	51 352	51 352	55 188	50 864	56 259	56 259	62 277
Pologne	18 890	25 210	30 768	32 071	18 890	25 210	30 768	32 071	18 890	25 210	30 768	32 071	18 890	25 210	30 768	32 071
Portugal	34 701	42 226	44 802	74 902	34 701	42 226	44 802	74 902	34 701	42 226	44 802	74 902	34 701	42 226	44 802	74 902
République slovaque ⁴	13 524	15 429	15 797	17 673	16 757	18 838	19 295	21 583	16 757	18 838	19 295	21 583	16 757	18 838	19 295	21 583
Slovenie ⁴	30 530	36 304	44 203	51 094	30 530	37 642	45 857	55 032	30 530	37 642	45 857	55 032	30 530	37 642	45 857	55 032
Espagne	43 135	46 816	49 898	61 456	43 135	46 816	49 898	61 456	48 178	52 300	55 687	68 405	48 178	52 300	55 687	68 405
Suède ^{1, 4, 5, 6}	40 542	42 620	42 872	47 286	40 995	45 647	47 664	54 473	42 305	47 160	48 988	56 112	43 396	47 615	49 310	56 743
Suisse	55 631	69 372	m	84 896	59 642	74 274	m	90 838	66 476	84 747	m	101 904	74 869	96 557	m	115 200
Turquie	28 897	29 585	30 812	32 428	28 897	29 585	30 812	32 428	30 052	30 740	31 967	33 584	30 052	30 740	31 967	33 584
États-Unis ⁵	41 427	54 047	62 193	77 690	41 762	55 309	62 102	72 545	42 488	58 038	66 105	75 851	42 461	58 000	65 248	74 344
Économies																
Comm. flamande (Belgique)	39 036	48 949	55 107	67 424	39 036	48 949	55 107	67 424	39 036	48 949	55 107	67 424	48 699	62 067	70 779	85 299
Comm. française (Belgique)	37 795	47 253	53 198	65 088	37 795	47 253	53 198	65 088	37 795	47 253	53 198	65 088	47 012	59 917	68 327	82 343
Angleterre (R-U)	32 493	a	53 528	53 528	32 493	a	53 528	53 528	32 493	a	53 528	53 528	32 493	a	53 528	53 528
Écosse (R-U)	41 133	51 627	51 627	51 627	41 133	51 627	51 627	51 627	41 133	51 627	51 627	51 627	41 133	51 627	51 627	51 627
Moyenne OCDE	33 016	41 260	44 209	54 349	34 942	44 871	48 025	58 072	36 116	46 716	49 701	60 478	37 811	49 370	51 917	63 028
Moyenne UE22	32 221	39 164	42 896	52 282	35 220	43 692	48 015	58 530	36 587	45 984	50 226	61 412	37 571	48 167	52 604	64 504
Partenaires																
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil ⁷	13 983	m	m	m	13 983	m	m	m	13 983	m	m	m	13 983	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : La définition des qualifications les plus courantes parmi les enseignants se fonde sur une acception large, notamment le niveau de formation type dans la CITE et d'autres critères. Les qualifications les plus courantes sont définies pour chacune des quatre étapes de carrière incluses dans ce tableau. Dans de nombreux cas, les qualifications minimales équivalent aux qualifications les plus courantes (voir le tableau X3.D3.2 à l'annexe 3). Consulter l'annexe 2 et les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données peuvent être consultées sur <http://stats.oecd.org>, Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Année de référence : 2019.

2. Les données relatives aux enseignants du préprimaire incluent le salaire des enseignants des jardins d'enfants, qui sont majoritaires.

3. Inclut la moyenne des primes fixes au titre des heures supplémentaires pour les enseignants du secondaire (premier et deuxième cycles).

4. Dans le deuxième cycle du secondaire, inclut les enseignants de la filière professionnelle (en Slovaquie et en Suède, inclut uniquement les enseignants de la filière professionnelle en charge de matières générales).

5. Exclut les cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittées par le salarié.

6. Salaire effectif de base.

7. Année de référence : 2018.

Source : OCDE (2021). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (https://doi.org/10.1787/69096873-enhttps://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterD.pdf).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

Tableau D3.2. Salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement par rapport à la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2020)

Rapport entre le salaire (sur la base du salaire annuel moyen [primes et allocations comprises]) des enseignants et chefs d'établissement travaillant à temps plein dans des établissements publics et la rémunération d'autres actifs occupés présentant un niveau de formation similaire (moyenne pondérée) et celle d'actifs diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année

OCDE	Pays	Année de référence des dernières données disponibles sur la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire	Ensemble des enseignants								Ensemble des chefs d'établissement							
			Salaire effectif par rapport à la rémunération d'actifs occupés à temps plein toute l'année ayant un niveau de formation similaire (moyennes pondérées, 25-64 ans)				Salaire effectif par rapport à la rémunération d'actifs occupés à temps plein toute l'année diplômés de l'enseignement tertiaire (CITE 5 à 8, 25-64 ans)				Salaire effectif par rapport à la rémunération d'actifs occupés à temps plein toute l'année ayant un niveau de formation similaire (moyennes pondérées, 25-64 ans)				Salaire effectif par rapport à la rémunération d'actifs occupés à temps plein toute l'année diplômés de l'enseignement tertiaire (CITE 5 à 8, 25-64 ans)			
			Préprimaire	Primaire	Filière générale du premier cycle du secondaire	Filière générale du deuxième cycle du secondaire	Préprimaire	Primaire	Filière générale du premier cycle du secondaire	Filière générale du deuxième cycle du secondaire	Préprimaire	Primaire	Filière générale du premier cycle du secondaire	Filière générale du deuxième cycle du secondaire	Préprimaire	Primaire	Filière générale du premier cycle du secondaire	Filière générale du deuxième cycle du secondaire
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)		
Australie	2019	a	0.87	0.89	0.87	0.95	0.88	0.89	0.88	m	m	m	m	1.34	1.44	1.68	1.67	
Autriche	2019	m	m	m	m	m	0.75	0.85	0.96	m	m	m	m	m	1.07	1.15	1.40	
Canada ¹	2018	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chili ¹	2017	0.64	0.63	0.65	0.68	0.79	0.78	0.80	0.84	1.03	1.02	1.04	1.12	1.28	1.27	1.29	1.40	
Colombie ¹	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Costa Rica	2019	m	m	m	m	1.16	1.22	1.46	1.46	m	m	m	m	1.91	1.76	2.01	2.01	
République tchèque ¹	2018	0.79	0.72	0.72	0.73	0.61	0.74	0.73	0.76	1.05	1.09	1.09	1.15	0.86	1.13	1.13	1.20	
Danemark	2019	m	m	m	0.84	0.69	0.83	0.84	0.99	0.88	1.17	1.17	m	0.90	1.19	1.19	m	
Estonie	2019	0.78	0.93	0.91	0.90	0.73	0.95	0.95	0.95	0.98	1.09	1.09	1.09	1.04	1.17	1.17	1.17	
Finlande	2018	0.74	0.76	0.85	0.95	0.67	0.88	0.98	1.11	0.90	1.06	1.18	1.25	0.84	1.23	1.37	1.47	
France ²	2017	0.80	0.78	0.84	0.95	0.80	0.78	0.88	0.99	1.01	1.01	m	m	1.01	1.01	1.34	1.34	
Allemagne	2019	m	0.85	0.94	0.99	m	0.92	1.02	1.08	m	m	m	m	m	m	m	m	
Grèce ³	2018	0.75	0.75	0.78	0.78	0.75	0.75	0.80	0.80	1.02	1.02	1.06	1.06	1.04	1.04	1.17	1.17	
Hongrie	2019	0.62	0.61	0.61	0.57	0.58	0.61	0.61	0.66	0.83	0.80	0.80	0.80	0.79	0.81	0.81	0.88	
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Irlande	m	m	m	m	m	m	0.86	0.89	0.89	m	m	m	m	m	1.24	1.51	1.51	
Israël	2018	0.81	0.80	0.81	0.89	0.85	0.87	0.93	0.99	a	1.17	1.12	1.40	a	1.53	1.50	1.73	
Italie	2017	m	m	m	m	0.66	0.66	0.71	0.76	a	m	m	m	a	1.68	1.68	1.68	
Japon	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Corée	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Lettonie	2019	1.14	1.46	1.44	1.57	1.07	1.37	1.35	1.48	1.72	1.75	1.76	2.13	1.62	1.65	1.66	2.01	
Lituanie	2018	m	m	m	m	1.19	1.19	1.19	1.19	m	m	m	m	m	m	m	m	
Luxembourg	2019	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Mexique	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Pays-Bas	2019	0.80	0.80	0.89	0.89	0.76	0.76	0.88	0.88	1.03	1.03	1.24	1.24	1.04	1.04	1.23	1.23	
Nouvelle-Zélande ¹	2019	m	0.87	0.88	0.92	m	0.85	0.86	0.92	m	1.39	1.48	1.62	m	1.28	1.36	1.45	
Norvège	2019	0.76	0.82	0.82	0.82	0.69	0.76	0.76	0.83	0.96	1.10	1.10	1.23	0.87	1.02	1.02	1.23	
Pologne	2018	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Portugal ¹	2018	m	m	m	m	1.48	1.34	1.33	1.43	m	m	m	m	1.88	1.88	1.88	1.88	
République slovaque ¹	2019	m	m	m	m	0.56	0.72	0.72	0.75	m	m	m	m	m	m	m	m	
Slovénie ¹	2019	0.79	0.82	0.84	0.84	0.72	0.86	0.88	0.93	1.50	1.18	1.18	1.22	1.36	1.33	1.33	1.38	
Espagne	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Suède ¹	2019	0.77	0.82	0.76	0.76	0.71	0.80	0.83	0.85	1.15	1.16	1.16	1.15	1.04	1.15	1.15	1.18	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	2019	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
États-Unis	2019	0.52	0.52	0.54	0.56	0.59	0.61	0.63	0.66	0.78	0.79	0.82	0.84	1.04	1.05	1.09	1.12	
Économies																		
Comm. flamande (Belgique)	2018	0.92	0.90	0.89	0.92	0.82	0.82	0.82	0.98	1.33	1.33	1.31	1.29	1.21	1.21	1.29	1.45	
Comm. française (Belgique)	2018	0.89	0.86	0.81	0.87	0.80	0.78	0.76	0.96	1.25	1.27	1.24	1.28	1.13	1.15	1.16	1.40	
Angleterre (R-U)	2019	0.79	0.79	0.86	0.86	0.84	0.84	0.93	0.93	1.47	1.47	1.97	1.97	1.55	1.55	2.18	2.18	
Écosse (R-U)	2019	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne OCDE		m	m	m	m	0.81	0.86	0.90	0.96	m	m	m	m	m	1.28	1.37	1.46	
Moyenne UE22		m	0.85	0.87	0.90	0.80	0.87	0.90	0.97	1.13	1.15	m	m	1.13	1.23	1.31	1.40	
Partenaires																		
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Bésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne G20		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

Remarque : Lors l'année de référence de la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire et du salaire des enseignants diffère, la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire a été ajustée à l'année de référence pour le salaire des enseignants en utilisant les déflateurs des dépenses de consommation finale privée. Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données peuvent être consultées sur <http://stats.oecd.org>. Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. L'année de référence pour le salaire des enseignants et des chefs d'établissement est 2019.

2. L'année de référence pour le salaire des enseignants et des chefs d'établissement est 2018.

3. Dans l'enseignement préprimaire et primaire, le salaire effectif concerne tous les enseignants/chefs d'établissement dans ces deux niveaux d'enseignement confondus, y compris l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Dans l'enseignement secondaire (premier et deuxième cycles), le salaire effectif concerne tous les enseignants/chefs d'établissement dans ces deux niveaux d'enseignement confondus, y compris la filière professionnelle et l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Source : OCDE (2021). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterD.pdf).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <https://stat.link/m239do>

Tableau D3.3. Salaire effectif moyen des enseignants et des chefs d'établissement (2020)

Salaire annuel moyen (primes et allocations comprises) des enseignants et chefs d'établissements des établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA de la consommation privée

OCDE	Pays	25-64 ans teachers				25-64 ans school heads			
		Préprimaire	Primaire	Filière générale du premier cycle du secondaire	Filière générale du deuxième cycle du secondaire	Préprimaire	Primaire	Filière générale du premier cycle du secondaire	Filière générale du deuxième cycle du secondaire
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
	Australie	64 840	60 082	61 098	59 834	91 288	98 644	114 771	114 376
	Autriche¹	m	61 955	69 868	78 945	m	87 682	94 690	115 621
	Canada	m	m	m	m	m	m	m	m
	Chili²	29 505	29 331	29 981	31 567	47 828	47 388	48 381	52 161
	Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m
	Costa Rica	39 003	40 892	49 182	49 182	64 366	59 162	67 558	67 558
	République tchèque²	27 336	32 928	32 715	33 915	38 335	50 592	50 592	53 776
	Danemark	50 866	61 746	62 156	73 277	66 473	88 625	88 625	m
	Estonie	23 605	30 892	30 892	30 892	33 695	37 991	37 991	37 991
	Finlande³	37 235	49 025	54 541	61 609	46 647	67 933	76 113	81 365
	France⁴	43 978	42 837	48 310	54 186	55 378	55 378	73 172	73 172
	Allemagne	m	76 997	84 869	89 816	m	m	m	m
	Grèce^{1,5}	27 297	27 297	29 178	29 178	37 907	37 907	42 515	42 515
	Hongrie	24 647	25 728	25 728	27 979	33 244	34 330	34 330	37 100
	Islande	42 265	46 497	46 497	62 337	58 161	64 359	64 359	86 783
	Irlande	m	59 204	61 652	61 652	m	85 976	104 826	104 826
	Israël	40 605	41 952	44 754	47 706	a	73 483	71 852	83 049
	Italie	38 978	38 978	41 800	44 464	a	98 704	98 704	98 704
	Japon	m	m	m	m	m	m	m	m
	Corée	m	m	m	m	m	m	m	m
	Lettonie	21 089	27 047	26 678	29 209	31 951	32 583	32 767	39 595
	Lituanie⁶	37 389	37 389	37 389	37 389	m	m	m	m
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	m	m	m	m	m	m	m	m
	Pays-Bas	65 416	65 416	76 004	76 004	88 959	88 959	105 514	105 514
	Nouvelle-Zélande²	m	47 560	48 055	51 644	m	71 513	76 083	81 416
	Norvège	49 638	54 796	54 796	59 446	62 492	73 288	73 288	88 736
	Pologne	m	m	m	m	m	m	m	m
	Portugal²	50 207	45 600	45 192	48 686	63 714	63 714	63 714	63 714
	République slovaque^{1,7}	18 937	24 354	24 354	25 356	m	m	m	m
	Slovénie²	33 355	40 066	41 124	43 348	63 427	61 737	61 737	63 919
	Espagne	m	m	m	m	m	m	m	m
	Suède^{1,2}	41 292	46 830	48 719	49 629	61 083	67 589	67 589	68 995
	Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m
	Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m
	États-Unis	54 934	55 980	58 625	61 162	96 367	97 414	100 628	103 584
	Économies								
	Comm. flamande (Belgique)	55 522	55 000	55 009	66 078	81 457	81 457	86 975	97 643
	Comm. française (Belgique)	53 880	52 687	51 317	65 057	75 930	77 543	78 582	94 165
	Angleterre (R-U)	45 849	45 849	51 164	51 164	84 696	84 696	119 548	119 548
	Écosse (R-U)	m	m	m	m	m	m	m	m
	Moyenne OCDE	40 707	45 687	47 988	51 749	m	68 794	74 419	79 033
	Moyenne UE22	38 296	45 099	47 375	51 334	55 586	65 806	70 496	73 663
Partenaires	Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m
	Brésil⁴	25 030	25 366	25 740	26 724	m	m	m	m
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m
	Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m
	Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m
	Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m
	Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : Lorsque l'année de référence de la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire et du salaire des enseignants diffère, la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire a été ajustée à l'année de référence pour le salaire des enseignants en utilisant les déflateurs des dépenses de consommation finale privée. Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données peuvent être consultées sur <http://stats.oecd.org>. Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, inclut les enseignants de la filière professionnelle (en Suède, inclut uniquement les enseignants de la filière professionnelle en charge de matières générales).

2. Année de référence : 2019.

3. Inclut les données relatives à la majorité, c'est-à-dire uniquement les enseignants des jardins d'enfants pour l'enseignement préprimaire.

4. Année de référence : 2018.

5. Dans l'enseignement préprimaire et primaire, le salaire effectif concerne tous les enseignants/chefs d'établissement dans ces deux niveaux d'enseignement confondus, y compris l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Dans l'enseignement secondaire (premier et deuxième cycles), le salaire effectif concerne tous les enseignants/chefs d'établissement dans ces deux niveaux d'enseignement confondus, y compris la filière professionnelle et l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

6. Inclut les enseignants sans qualification.

7. Inclut le salaire des chefs d'établissement et des enseignants.

Source : OCDE (2021). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterD.pdf).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <https://stat.link/alo7b3>

Tableau D3.4. Salaire statutaire minimal et maximal des chefs d'établissement, sur la base des qualifications minimales (2020)

Salaire annuel des chefs d'établissements des établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée (selon le niveau d'enseignement)

OCDE	Pays	Préprimaire			Primaire			Filière générale du premier cycle du secondaire			Filière générale du deuxième cycle du secondaire		
		Salaire minimal	Salaire maximal	Rapport (max/min)	Salaire minimal	Salaire maximal	Rapport (max/min)	Salaire minimal	Salaire maximal	Rapport (max/min)	Salaire minimal	Salaire maximal	Rapport (max/min)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Australie	90 210	112 809	1.25	91 829	128 743	1.40	91 986	123 497	1.34	91 986	123 497	1.34	
Autriche	m	m	m	50 413	101 042	2.00	50 413	101 042	2.00	66 382	126 835	1.91	
Canada	m	m	m	77 411	98 209	1.27	79 235	97 867	1.24	83 491	102 123	1.22	
Chili	34 372	99 949	2.91	34 372	99 949	2.91	34 372	99 949	2.91	35 558	103 376	2.91	
Colombie ¹	23 609	m	m	23 609	m	m	28 485	m	m	28 485	m	m	
Costa Rica	22 944	69 253	3.02	22 426	69 889	3.12	23 534	81 343	3.46	23 534	81 343	3.46	
République tchèque	24 627	29 282	1.19	25 558	34 698	1.36	25 558	34 698	1.36	25 558	34 783	1.36	
Danemark	a	75 689	a	65 339	76 752	1.17	65 339	76 752	1.17	a	a	a	
Estonie	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Finlande ²	35 802	38 928	1.09	50 319	68 785	1.37	51 979	77 843	1.50	59 461	72 600	1.22	
France ³	42 401	61 897	1.46	42 401	61 897	1.46	54 742	83 341	1.52	54 742	83 341	1.52	
Allemagne	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Grèce	26 825	46 391	1.73	26 825	46 391	1.73	29 831	46 391	1.56	30 776	47 336	1.54	
Hongrie	21 949	47 327	2.16	21 949	47 327	2.16	21 949	52 586	2.40	24 388	52 586	2.16	
Islande	42 975	68 925	1.60	48 122	99 742	2.07	48 122	99 742	2.07	79 350	99 946	1.26	
Irlande	a	a	a	46 081	102 022	2.21	59 924	115 629	1.93	59 924	115 629	1.93	
Israël	a	a	a	52 380	84 084	1.61	52 446	84 312	1.61	43 269	109 033	2.52	
Italie	a	a	a	91 415	101 086	1.11	91 415	101 086	1.11	91 415	101 086	1.11	
Japon	m	m	m	62 209	68 763	1.11	62 209	68 763	1.11	63 750	72 401	1.14	
Corée	a	105 232	a	a	105 232	a	a	105 047	a	a	104 308	a	
Lettonie	21 308	a	a	21 308	a	a	21 308	a	a	21 308	a	a	
Lituanie	32 307	53 901	1.67	32 307	53 901	1.67	32 307	53 901	1.67	32 307	53 901	1.67	
Luxembourg	a	a	a	a	a	a	108 765	150 419	1.38	108 765	150 419	1.38	
Mexique	26 970	79 041	2.93	26 970	79 041	2.93	60 751	152 032	2.50	57 983	78 271	1.35	
Pays-Bas	57 072	104 433	1.83	57 072	104 433	1.83	59 999	133 146	2.22	59 999	133 146	2.22	
Nouvelle-Zélande	m	m	m	61 057	106 668	1.75	61 057	106 668	1.75	61 057	106 668	1.75	
Norvège	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
Pologne	26 853	33 764	1.26	27 586	34 478	1.25	27 586	34 478	1.25	31 424	39 324	1.25	
Portugal	42 586	88 875	2.09	42 586	88 875	2.09	42 586	88 875	2.09	42 586	88 875	2.09	
République slovaque	20 244	33 537	1.66	23 633	37 322	1.58	23 633	37 322	1.58	23 633	37 864	1.60	
Slovénie	54 653	74 695	1.37	54 653	74 695	1.37	54 653	74 695	1.37	52 619	80 521	1.53	
Espagne	49 931	76 151	1.53	49 931	76 151	1.53	60 309	89 048	1.48	60 309	89 048	1.48	
Suède ^{1,4}	a	a	a	65 819	80 071	1.22	65 819	80 071	1.22	67 461	79 440	1.18	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	33 640	36 371	1.08	33 255	35 986	1.08	33 255	36 757	1.11	33 640	38 297	1.14	
États-Unis ^{4,5}	87 152	103 297	1.19	88 043	104 649	1.19	91 756	107 172	1.17	92 849	107 578	1.16	
Économies													
Comm. flamande (Belgique)	57 792	86 181	1.49	57 792	86 181	1.49	52 404	86 181	1.64	63 770	104 055	1.63	
Comm. française (Belgique)	43 064	82 343	1.91	43 064	82 343	1.91	48 429	82 343	1.70	61 560	98 246	1.60	
Angleterre (R-U)	60 962	147 755	2.42	60 962	147 755	2.42	60 962	147 755	2.42	60 962	147 755	2.42	
Écosse (R-U)	63 838	123 180	1.93	63 838	123 180	1.93	63 838	123 180	1.93	63 838	123 180	1.93	
Moyenne OCDE ⁶	43 442	73 838	1.77	49 925	81 410	1.73	54 278	88 754	1.72	56 511	90 078	1.69	
Moyenne UE22 ⁶	38 293	61 265	1.60	46 039	71 497	1.60	51 382	79 992	1.61	53 530	83 633	1.60	
Partenaires													
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

Remarque : La définition des qualifications minimales parmi les chefs d'établissement se fonde sur une acception large, notamment le niveau de formation type dans la CITE et d'autres critères. Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Les données peuvent être consultées sur <http://stats.oecd.org>. Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Année de référence : 2019.

2. Inclut les données relatives à la majorité, c'est-à-dire uniquement les chefs d'établissement des jardins d'enfants pour l'enseignement préprimaire.

3. Pour 2018/2019, la méthodologie a été révisée. Les nouvelles données s'appliquent aux chefs d'établissement (pour les niveaux 1 et 2 de la CITE) en charge d'établissements qui comptent au moins 10 classes, c'est-à-dire dont les responsabilités d'enseignement représentent au maximum 50 % de leur temps de travail, conformément aux directives internationales.

4. Salaire effectif de base.

5. Le salaire minimal correspond aux qualifications les plus courantes (titulaires d'un master ou d'un diplôme de niveau équivalent) et le salaire maximal, aux qualifications les plus élevées (spécialistes de l'éducation ou titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme de niveau équivalent).

6. À l'exclusion des pays pour lesquels les données relatives au salaire en début de carrière (avec les qualifications minimales) ou au salaire à l'échelon maximal (avec les qualifications maximales) ne sont pas disponibles. Il correspond à la valeur moyenne pour le rapport, et diffère donc du rapport entre le salaire maximum moyen et le salaire minimum moyen.

Source : OCDE (2021). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les remarques (https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/EAG2021_Annex3_ChapterD.pdf).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.



Extrait de :
Education at a Glance 2021
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/b35a14e5-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Quel est le niveau de salaire des enseignants et des chefs d'établissement ? », dans *Education at a Glance 2021 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/d0e54c6a-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.